

RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET D'OFFRE DE FORMATION POUR LE CONTRAT 2021-2025

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 26/10/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Secrétaire
générale, Président par
intérim

Au nom du comité d'experts² :

Yannick Malevergne,
Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

L'offre de formation de l'Université de Montpellier (UM) est portée par :

- huit unités de formation et de recherche (UFR) : Droit et science politique, Économie, Éducation, Médecine, Odontologie, Pharmacie et sciences biologiques, Sciences, et Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ;
- six instituts : l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier, Montpellier Management (MoMa), l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et les instituts universitaires de technologie (IUT) de Béziers, de Montpellier-Sète et de Nîmes ;
- l'école Polytech Montpellier.

Scindée, lors du bilan, en deux grands domaines – *Droit, sciences économiques et de gestion, administration* (DSEGA) et *Sciences, technologies, santé* (STS) – auxquels se rajoutait un champ *Éducation*, l'offre de formation se structure désormais autour de neuf collegiums – *Agriculture et alimentation, Chimie, Droit et science politique, Économie et gestion, Éducation, Formations techniques, Ingénierie, Santé et Sciences* – qui constituent autant de supports de champs de formations. Ces collegiums ont vocation à coordonner les cursus d'enseignement de l'ensemble des partenaires du projet Initiatives Science - innovation - territoires - économie (I-SITE) Montpellier université d'excellence (MUSE), que porte l'UM depuis le printemps 2017, tout en préservant les prérogatives et périmètres de chacune des composantes des partenaires. Le projet MUSE, qui regroupe les principaux acteurs montpellierains de l'enseignement supérieur et de la recherche, vise à créer une université thématique de recherche intensive centrée sur les questions liées à l'agriculture, l'environnement et la santé. Bien que les périmètres scientifiques et professionnels des différents collegiums soient clairement identifiés, certains apparaissent néanmoins comme relativement éloignés des trois principaux domaines mis en avant par l'UM dans le cadre du projet MUSE et l'on note l'absence de collegium spécifiquement lié aux questions ayant trait à l'environnement.

L'offre de formation proposée est extrêmement stable en premier cycle, où l'on dénombre quatre fermetures en licences générales et licences professionnelles (LP) pour cinq créations. L'offre de formation évolue de manière beaucoup plus sensible au niveau master. On y recense six fermetures et vingt-et-une créations de mentions, au nombre desquelles seize relèvent du seul champ *Droit et science politique*, contribuant ainsi au quasi-doublement de l'offre de ce champ. En aval, tous les collegiums peuvent s'appuyer sur une école doctorale (ED) à l'exception du champ *Éducation*. L'essentiel des forces de recherche dans ce domaine est, en effet, concentré au sein du Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation, formation (LIRDEF ED 58) rattaché à l'Université Paul Valéry Montpellier 3. Afin de pallier la disparition du collège doctoral de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Universités, dissoute le 31 décembre 2019, le projet MUSE prévoit la création d'une *Doctoral Academy* qui aura pour mission de coordonner l'ensemble des ED des partenaires.

En matière d'adossement à la recherche, l'offre de formation peut s'appuyer sur un regroupement extrêmement conséquent d'acteurs locaux au sein du projet MUSE, qui réunit 70 % des effectifs scientifiques du site, 85 % des bourses *European Research Council* (ERC) et 90 % des programmes d'investissements d'avenir (PIA). Sur le plan socio-économique, les formations bénéficient d'un tissu très diversifié et de l'engagement d'un réseau de partenaires publics et privés largement ouverts sur l'axe Sud-Méditerranée.

L'apprentissage, déjà présent dans les formations de l'UM lors du précédent contrat, poursuit son développement au sein de l'offre de l'établissement. Il s'appuie sur le centre de formation d'apprentis (CFA) régional de l'Enseignement supérieur en Languedoc-Roussillon (EnSup-LR), dont l'UM est l'établissement porteur.

AVIS SUR LE PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Porté par le vice-président de la Formation et de la vie universitaire (FVU), le pilotage de l'offre de formation s'appuie sur la Direction des formations et des enseignements (DFE). La DFE assure le lien opérationnel entre le niveau central et les composantes pour discussion préalable, puis mise en œuvre et, enfin, suivi de l'exécution de la politique de formation de l'établissement. Une Direction générale des services adjointe chargée des formations des vies étudiante et institutionnelle (DGSA-VFEI) assure, quant à elle, la coordination entre les directions et services impliqués dans la formation, l'orientation, l'insertion et la vie étudiante ainsi que la remontée des indicateurs et données nécessaires au suivi.

Cet organigramme de pilotage vise à favoriser l'autonomie des composantes avec un périmètre budgétaire précis et un fléchage des fonds alloués à travers la définition de contrats d'objectifs et de moyens (COM)

pluriannuels. Les indicateurs de suivi retenus – non communiqués – ont vocation à favoriser l'émergence de la complémentarité et non la mise en concurrence des différentes composantes. Un bureau des accréditations est chargé de l'application de l'offre de formation depuis la finalisation des maquettes jusqu'à la mise en paiement des heures complémentaires.

Ainsi, le pilotage de l'offre de formation se veut à la fois très structuré autour d'un ensemble d'organes centraux bien identifiés et laisser une large *autonomie* – prérogative maintes fois répétée dans le rapport de l'établissement – aux composantes. La cohérence de cette approche n'apparaît pas immédiatement évidente et ne semble pas avoir démontré son efficacité lors du contrat qui s'achève. La visite sur site a, à cet égard, clairement mis en lumière de sensibles différences d'appréciation entre le niveau central et les composantes. La seule évolution notable proposée par l'UM pour le prochain contrat porte sur la création d'une nouvelle strate administrative qui participera au pilotage de l'offre de formation : les collegiums.

La structure globale de pilotage s'appuiera donc désormais sur les organes de pilotage centraux, les composantes, les conseils de perfectionnement, les réunions des directeurs traitant de manière *informelle* (sic) de questions pédagogiques et les collegiums. Cette accumulation d'échelons et d'instances aux pouvoirs décisionnels plus ou moins marqués, ainsi que le chevauchement inévitable des périmètres et prérogatives des uns et des autres, ne paraissent pas de nature à améliorer les processus de décision et risquent d'être plutôt source de confusion.

Au-delà même des interrogations sur la cohérence d'ensemble de l'organisation proposée, il apparaît une possible contradiction entre la pratique du pilotage par les COM, qui convient bien aux prérogatives de subsidiarité données aux composantes, et la volonté de décloisonnement affichée par l'UM. Il n'est pas évident, dans ces conditions, que les collegiums puissent véritablement tenir leur rôle et qu'ils permettent de « valoriser les formations en termes de complémentarité et non de concurrence ». Si les collegiums peuvent faciliter la mise en place de passerelles entre les formations, rien n'est décrit quant au pilotage des champs qu'ils recouvrent ni de leur capacité à gérer les situations de concurrence entre des composantes autonomes. À cet égard, il aurait été attendu que l'évolution du seul champ existant en tant que tel dans le bilan et regroupant les quatre mentions *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) pilotées par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) vers un champ *Éducation* élargi dépassant le périmètre de l'INSPE soit présentée.

Alors que la généralisation des conseils de perfectionnement était présentée comme un chantier prioritaire de la politique de formation de l'UM, près d'un tiers des formations n'ont toujours pas mis en place ce type d'instance ou n'y intègrent pas suffisamment les représentants étudiants ni les acteurs du monde socio-économique. Ces conseils, distincts dans leur constitution et leur rôle d'un conseil pédagogique, doivent être opérationnels au plus vite. Les interactions entre les conseils de perfectionnement et les autres organes de pilotage doivent également être précisées. Par ailleurs, la demande de mise en place des conseils de perfectionnement par mention ne paraît pas avoir été prise en considération par toutes les composantes et sera d'autant plus difficile à mettre en œuvre – tout particulièrement en *Droit et science politique* – que l'augmentation constatée du nombre de mentions entraîne une multiplication du nombre de conseils de perfectionnement requis.

L'évaluation des enseignements est laissée à l'initiative des composantes. Seuls quatre thèmes sont imposés dans le cadre d'une charte discutée et adoptée en commission FVU. Aucune fréquence n'est donnée, aucun lieu de discussion n'est cité, ce qui ne traduit pas la mise en place d'un processus à la hauteur des attentes et tranche avec la logique attachée à la démarche qualité dans laquelle l'UM dit s'inscrire. L'établissement semble cependant en avoir pris conscience lorsqu'il déclare que « c'est un des secteurs qui va demander une attention particulière ».

On regrette également que les indicateurs utilisés pour le suivi de la politique de formation, que les responsables de diplômes devraient s'approprier et alimenter par l'exploitation de données produites par l'Observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) par exemple, ne soient pas décrits. Il aurait été intéressant de savoir si des objectifs sont assignés aux formations, tels des taux d'insertion des diplômés ou de développement de l'alternance, et par qui sont analysés les données, les axes d'amélioration prévus et les doléances émanant des conseils de perfectionnement, à l'instar, là encore, de ce qui est attendu d'une démarche qualité.

Soulignons, enfin, que le développement de la pédagogie numérique et la transformation pédagogique restent un axe fort de l'établissement avec la mise en place de structures spécifiques et d'un accompagnement pertinent. La création d'un Centre de soutien à l'initiative pédagogique (CSIP), d'un Observatoire de la transformation pédagogique (OTP) et d'une charge de mission pour accompagner la « mise en place de l'approche par blocs de compétences » constituent de réels atouts pour l'appui au développement pédagogique et sont de nature à permettre l'émergence d'une dynamique de transformation incluant l'approche numérique. Cependant, là encore, l'UM devra s'attacher à préciser la place relative de chacun, notamment du « bureau d'accompagnement à la pédagogie numérique », dont

on ne connaît pas le lien avec le CSIP. De même, les relations entre l'OTP et le comité numérique devront être précisées. Les résultats issus de l'OTP visant à mesurer l'impact des innovations au niveau de la communauté enseignante devront être partagés et discutés, dans des instances qu'il aurait été bon d'identifier, au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

En résumé, les questions soulevées par le comité d'experts du Hcéres, dans son rapport sur le bilan de l'UM et lors de la visite sur site quant au pilotage de l'offre de formation, à la mise en place des conseils de perfectionnement et à l'articulation entre le niveau central de l'établissement et ses composantes ne trouvent pas de réponses pleinement satisfaisantes dans le projet qui lui a été soumis. Le comité reconnaît volontiers la réalité des difficultés auxquelles l'UM a dû et doit encore faire face (fusion d'établissements, conduite du projet d'I-SITE) et constate avec soulagement la prise de conscience d'un certain nombre de lacunes mais continue de s'interroger sur l'efficacité de certaines des mesures proposées.

AVIS SUR L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

À l'échelle de l'établissement, l'offre de formation de l'UM est désormais structurée autour de neuf collegiums, supports d'autant de champs disciplinaires. La logique ayant présidé au choix du découpage retenu n'est pas exposée dans le dossier de l'établissement. Il semble relever tout autant :

- de considérations d'ordre disciplinaire : champs *Chimie, Droit et science politique, Économie et gestion, Éducation, Ingénierie et Sciences* ;
- d'une volonté de déploiement de la stratégie de l'université centrée autour de thématiques de recherche majeures : champ *Agriculture et alimentation* ;
- que des deux à la fois : champ *Santé*.

Le champ *Formations techniques* ne paraît pouvoir être rattaché à aucune de ces modalités et, faute d'explications, ne semble servir qu'à réunir au sein d'un même collegium l'ensemble des LP portées par les IUT qui relèvent des métiers de l'industrie et de l'informatique.

On notera également que si deux des trois thématiques phares portées par l'université trouvent une déclinaison immédiate en termes de champs de formation – agriculture et santé – la troisième – environnement – ne bénéficie pas d'un tel traitement et risque donc de pâtir d'un défaut d'exposition. On aurait apprécié de pouvoir comprendre les raisons d'un tel choix.

La contribution de l'offre de formation de l'UM aux différents champs est assez hétérogène. Ceci peut se comprendre dans la mesure où tous les partenaires du projet MUSE ne disposent pas de forces équivalentes dans chacun de ces domaines – c'est en cela que les forces en présences sont complémentaires – mais, là encore faute d'explications, on ne peut que s'étonner de constater que l'UM ne contribue que de manière insignifiante au champ *Agriculture et alimentation* (une LP), et de manière assez modeste – en-deçà même de ses capacités – au champ *Chimie*. En somme, mais ceci n'est qu'une interprétation faute d'éléments dans le dossier de l'établissement et faute d'avoir pu aborder ces questions lors de la visite sur site, la structuration en champs de formations semble essentiellement relever d'un partage thématique entre les principaux acteurs du projet MUSE : *Agriculture et alimentation* pour Montpellier SupAgro, *Chimie* pour L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, le reste pour l'UM. Ce constat ne souligne pas nécessairement une incohérence au sein du projet de l'UM, mais aurait mérité d'être précisé et apparaît néanmoins en contradiction avec le rôle dévolu aux collegiums qui, selon les termes même de l'UM, consiste à « coordonner les cursus d'enseignement de l'ensemble des membres ». Dès lors que chacun des principaux partenaires dispose d'un périmètre de formations qui lui est propre, la question de la coordination entre les membres paraît moins essentielle.

Au niveau licence, le nombre total de mentions évolue peu, la plupart d'entre elles étant reconduites. En *Sciences*, la licence *Sciences de la terre* laisse place à une nouvelle mention *Terre, eau, environnement* dont l'intitulé s'inscrit plus naturellement dans la stratégie poursuivie par l'université, tandis qu'en *Santé*, la première année commune aux études de santé (PACES) sera logiquement abandonnée au profit de la première année spécifique de santé (PASS). Au sein du grand domaine DSEGA, la création d'une bi-licence *Science politique-Économie* constitue une parfaite traduction de la volonté de l'UM de développer un certain nombre de filières d'excellence et un exemple supplémentaire de l'effort de pluridisciplinarité constaté au sein de l'offre de formation de l'établissement.

L'offre de formation en LP évolue, elle aussi, assez peu. En *Sciences*, toutes les LP sont maintenues et une mention *Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle* vient s'y ajouter. En *Santé*, la LP *Métiers de la santé : technologies*, qui n'a pas été ouverte lors du contrat qui s'achève, est abandonnée. La LP *Gestion*

et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs disparaît au profit d'une demande de renouvellement de la mention *Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive*. Ceci est surprenant dans la mesure où l'établissement a déclaré cette formation fermée depuis 2017 et n'a pas procédé à son autoévaluation. Dans le champ *Économie et gestion*, la LP *Management et gestion des organisations*, dont l'évaluation par le Hcéres avait souligné plusieurs faiblesses importantes, n'est pas reconduite. Enfin, dans le champ *Éducation*, une LP *Gestion et accompagnement de projets pédagogiques* fait son apparition. Il s'agit, en fait, d'une LP déjà existante portée par Montpellier SupAgro et désormais co-accréditée avec l'UM.

À de rares exceptions près, les remarques du Hcéres concernant le respect des contraintes imposées aux LP par les textes en vigueur ont été suivies et l'ensemble des formations s'engagent à remédier aux lacunes soulignées lors de l'évaluation dans le cadre de la future accréditation. Cependant, certaines réponses jouent sur les modes de calcul pour respecter au plus juste les termes de l'arrêté du 17 novembre 1999 et ne changent donc pas l'esprit dans lequel ont été formulées ces remarques. L'intervention trop faible de professionnels du cœur de métier ou encore la mise en cause de l'identité universitaire d'un diplôme, soit par l'implication d'un trop faible nombre d'enseignants-chercheurs, soit par la proportion excessive des enseignements confiés à des intervenants extérieurs, nécessite une réaction appropriée.

De plus, les réponses de la part de certains responsables de LP aux remarques du Hcéres ne rassurent pas sur la capacité à maîtriser les poursuites d'études lors du prochain contrat quinquennal. La question de la légitimité de plusieurs d'entre elles au regard de leur vocation d'insertion professionnelle immédiate sur des postes au niveau de qualification bac + 3 reste posée. Une réflexion doit être conduite afin d'identifier les formations concernées et l'opportunité de transformer celles-ci en parcours de licence généraliste afin d'alimenter les masters internes à l'établissement, ce qui permettra, de plus, de développer l'alternance en troisième année de licence, cursus dont elle est, malencontreusement, largement absente.

Au niveau master, les changements dans l'offre globale de l'UM sont beaucoup plus importants. Le nombre total de mentions augmente de 25 %. En *Sciences*, tous les masters sont reconduits dans la nouvelle offre en plus de quatre nouvelles mentions : *Sciences du bois*, *Gestion de l'environnement*, *Bio-informatique*, *Éco-épidémiologie et émergences parasitaires et infectieuses*. En *Droit et science politique*, seize nouvelles mentions s'ajoutent aux mentions déjà présentes, conduisant à un quasi-doublement de l'offre du champ. Cependant, la plupart des nouvelles mentions existent déjà sous forme de parcours dans l'offre actuelle. En *Économie et gestion*, quatre mentions sont abandonnées ; en particulier, trois mentions distinctes fusionnent pour donner naissance, de manière fort pertinente, à une nouvelle mention *Économie*. Outre deux mentions soumises à l'appréciation du Hcéres, le champ *Éducation* propose quatre mentions *Métiers de l'enseignement* qui sont accréditées directement par la DGESIP. On y découvre la fermeture d'un master *Gestion et accompagnement de projets pédagogiques*, dont le bilan n'avait pas été soumis à l'évaluation externe, ce qui laisse perplexe quant au pilotage de ce champ.

Globalement la restructuration de l'offre en master a conduit à rendre la nouvelle proposition plus lisible. Elle évite des regroupements parfois superficiels dans une mention unique. De même, les évolutions terminologiques rendent l'offre plus cohérente, exception faite, en sciences de gestion, de quelques parcours dont les libellés restent encore flous et parfois redondants (mentions *Contrôle de gestion et audit opérationnel* et *Management des systèmes d'information*) en dépit des remarques formulées par le Hcéres. En outre, compte tenu de l'ampleur des changements, il aurait été apprécié que les documents communiqués par l'établissement explicitent clairement la stratégie poursuivie quant à la restructuration de l'offre de formation au niveau master : les raisons ayant conduit à demander le statut de mention pour certains cursus qui n'étaient jusqu'alors que des parcours n'apparaissent pas toujours évidentes, pas plus que la cohérence du rattachement exclusif à tel ou tel collegium alors que la volonté affichée par l'UM de promouvoir la transdisciplinarité aurait justifié d'avoir plus largement recours à des rattachements secondaires. Par ailleurs, la démultiplication des mentions, tout particulièrement observée en *Droit et science politique*, plus ponctuellement en *Sciences*, donne lieu à l'apparition de plusieurs mentions tubulaires. Il aurait, dès lors, été souhaitable que, parmi les éléments transmis par l'établissement, figurent des explications sur sa politique en matière de passerelles et de possibilités de réorientation des étudiants entre la première et la deuxième année de master. Il n'en est malheureusement rien.

La professionnalisation et l'insertion professionnelle semblent être de vrais sujets de réflexion pour l'UM. La volonté globale de professionnalisation des formations, mise en avant dans le bilan, apparaît encore plus présente dans le projet. À cet égard, la mise en place de 14 modules de formation à l'insertion professionnelle en master est à souligner. En revanche, en licence, les unités d'enseignement *Projet professionnel de l'étudiant* (PPE) ne sont pas systématiques, ce à quoi il faudrait remédier urgemment. La mise en place du suivi de l'insertion professionnelle et de référents insertion professionnelle au sein des composantes pour diffuser les bonnes pratiques sont, en revanche, d'excellentes initiatives. Pour le champ *Éducation*, la question de l'ouverture à d'autres secteurs que l'Éducation nationale devra mieux être prise en compte, par l'interrogation du secteur socio-économique élargi.

La volonté de développer encore l'apprentissage, déjà bien présent, au sein des LP et d'un grand nombre de parcours de master est fort louable. Elle s'inscrit pleinement dans la logique du projet porté par l'UM et le CFA régional EnSup-LR lui en donne les moyens. Cependant, l'établissement devra veiller scrupuleusement à ce que le développement de l'apprentissage au sein de ses masters ne serve pas de justification à la poursuite d'études des diplômés de LP, comme cela a pu être lu sous la plume de certains responsables de formation – LP *Gestion des achats et des approvisionnements*, par exemple – ou constaté au niveau des effectifs de certains masters (master *Énergie* notamment).

On regrette que le dossier de l'établissement ne fasse nullement référence à l'existence d'un cadrage précis sur les volumes horaires et l'affectation des crédits *European Credits Transfer System* (ECTS) aux unités d'enseignement permettant de savoir si les formations respectent des règles propres à l'établissement, discutées et votées en commission FVU. On apprécie, en revanche, que l'UM s'engage résolument dans une Approche programme et s'attache à la mise en place systématique de blocs de connaissances et compétences avec la nomination d'un chargé de mission pour piloter ce chantier tout au long du contrat à venir afin que l'ensemble de la prochaine offre soit présenté sous ce format.

En résumé, la plupart des formations ont pris en compte les remarques et recommandations que le Hcéres avait formulées en matière d'organisation pédagogique. Globalement, la nouvelle offre de formation apparaît plus lisible – tout particulièrement au niveau master – mais cette lisibilité accrue a pour contrepartie une organisation beaucoup plus tubulaire – essentiellement en *Droit et science politique* et, dans une moindre mesure, en *Sciences*. Il conviendra donc que l'établissement veille à l'existence effective de passerelles entre les formations. En outre, la politique de l'établissement quant à l'organisation de son offre de formation apparaît, elle, peu claire. Le périmètre des collegiums ne semble pas totalement en adéquation avec les thématiques phares que l'UM souhaite mettre en avant dans le cadre du projet MUSE. Enfin, la trop grande proportion d'étudiants de LP poursuivant leurs études dans des masters locaux reste un point d'attention nécessitant une réflexion en profondeur au sein de l'établissement.

LES FORMATIONS

Champ Agriculture et alimentation

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Agronomie	LP	Université de Montpellier	Avis favorable

Champ Chimie

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Chimie analytique, contrôle, qualité, environnement	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Chimie et physique des matériaux	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Chimie, formulation	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Génie des procédés pour l'environnement	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Chimie	M	Université de Montpellier	Avis favorable

Champ Droit et science politique

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration publique	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit	L	Université de Montpellier	Avis favorable

Science politique	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Activités juridiques : assistant juridique	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers du notariat	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Administration publique	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit bancaire et financier	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit civil	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit de l'alimentation	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit de la santé	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit de l'économie	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit de l'entreprise	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit de l'environnement	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable

Droit de l'immobilier	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit de la propriété intellectuelle	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit des affaires	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit des assurances	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit des collectivités territoriales	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit des libertés	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit du patrimoine	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit européen	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit notarial	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Droit pénal et sciences criminelles	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit privé	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit public	M	Université de Montpellier	Avis favorable

Droit public des affaires	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Droit social	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Finances publiques	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Histoire du droit et des institutions	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Juriste conseil en entreprise	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Justice, procès et procédures	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Politiques comparées	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Politiques publiques	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Pratiques juridiques et judiciaires	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Risques et environnement	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Sécurité, défense	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Science politique	M	Université de Montpellier	Avis favorable

Champ Économie et gestion

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Administration économique et sociale	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Économie	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Gestion	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Science politique - Économie	L	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Commerce et distribution	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Commercialisation des produits alimentaires	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Gestion des achats et des approvisionnements	LP	Université de Montpellier	Avis favorable sous réserve de la mise en place d'une politique avérée de non-dévoisement de la finalité du diplôme qui reste l'insertion professionnelle immédiate.
Maintenance et technologie : organisation et maintenance	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Management des processus logistiques	LP	Université de Montpellier	Avis favorable

Management et gestion des organisations	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de la GRH : assistant	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de la qualité	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de l'entrepreneuriat	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers du commerce international	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration	LP	Université de Montpellier	Avis favorable sous réserve de respecter la réglementation en matière de taux d'enseignements dispensés par des professionnels.
Comptabilité - contrôle - audit	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Contrôle de gestion et audit organisationnel	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Économie	M	Université de Montpellier SupAgro	Création. Avis favorable

Entrepreneuriat et management de projets	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Finance	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Gestion de patrimoine	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Management	M	Université de Montpellier	Avis favorable sous réserve de prise en compte de la remarque sur le parcours <i>Études et recherches en management</i> insuffisamment doté en heure (parcours de master 2 avec un volume horaire de 100 heures seulement et pas assez d'anglais) et qui en l'état s'apparente plus à un diplôme universitaire car complémentaire aux autres parcours de master du champ.
Management de l'innovation	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Management des PME-PMI	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Management des systèmes d'information	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Management et administration des entreprises	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Management et commerce international	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Management public	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Management sectoriel	M	Université de Montpellier	Avis favorable avec recommandation de clarifier l'intitulé du parcours <i>Vente multi-canal banque et assurance</i> pour le rendre plus attractif.

Management stratégique	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Marketing, vente	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Monnaie, banque, finance, assurance	M	Université de Montpellier	Avis favorable

Champ Éducation

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Gestion et accompagnement de projets pédagogiques	LP	Université de Montpellier – Montpellier SupAgro	Avis favorable
Didactique des sciences	M	Université de Montpellier – Université Lyon 1 – ENS Lyon	Avis favorable pour un an, dans l'attente du renouvellement de l'accréditation principale portée par Lyon 1
Innovation, entreprise et société	M	Université de Montpellier	Avis défavorable Ne répond pas de manière satisfaisante aux recommandations. Intitulé de mention ne correspondant pas au contenu de la formation. Pourrait devenir un parcours de la mention MEEF <i>Pratiques et ingénierie de la formation</i> .

Champ Formations techniques

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Biologie analytique et expérimentale	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie	LP	Université de Montpellier	Avis favorable

Maintenance et technologie : organisation de la maintenance	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable	LP	Université de Montpellier	Avis défavorable L'établissement doit réfléchir à l'opportunité de transformer cette formation en parcours de L3 en raison des poursuites d'études internes massives dans la filière Énergie.
Métiers de l'électricité et de l'énergie	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de l'électronique : communication, systèmes embarqués	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de l'emballage et du conditionnement	LP	Université de Montpellier	Avis favorable sous réserve de respecter la réglementation en matière de taux d'enseignements dispensés par des professionnels.
Métiers de l'industrie : conception de produits industriels	LP	Université de Montpellier	Avis favorable sous réserve de respecter la réglementation en matière de taux d'enseignements dispensés par des professionnels.
Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de l'industrie : industrie aéronautique	LP	Université de Montpellier	Avis favorable sous réserve de respecter la réglementation en matière de taux d'enseignements dispensés par des professionnels.
Métiers de l'industrie : métallurgie, mise en forme des matériaux et soudage	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de l'informatique : applications web	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de l'informatique : conception, développement et test de logiciels	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de l'informatique : systèmes d'information et gestion de données	LP	Université de Montpellier	Avis favorable

Métiers de la qualité	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers des réseaux informatiques et télécommunications	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers du BTP : bâtiment et construction	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers du BTP : génie civil et construction	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers du BTP : travaux publics	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle	LP	Université de Montpellier	Création. Avis favorable

Champ Santé

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptée et santé	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif	L	Université de Montpellier	Avis favorable

Sciences et techniques des activités physiques et sportives : management du sport	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives	LP	Université de Montpellier	Avis défavorable LP n'ayant pas déposé de dossier lors de la phase d'évaluation au motif de non-prolongation.
Métiers de la promotion des produits de santé	LP	Université de Montpellier	Avis favorable avec recommandation de rapprochement avec l'Université Toulouse 3.
Métiers de la santé : nutrition, alimentation	LP	Université de Montpellier	Avis favorable avec recommandation de revoir l'articulation entre les deux parcours et promouvoir une meilleure coopération entre eux.
Parcours spécifique - PASS		Université de Montpellier	Avis favorable
Certificat de capacité d'orthoptiste	GL	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme d'État d'audioprothésiste	GL	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques	GL	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences médicales	GL	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences odontologiques	GL	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques	GL	Université de Montpellier	Avis favorable

Ingénierie de la santé	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Nutrition et sciences des aliments	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Santé	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Sciences du médicament et des produits de santé	M	Université de Montpellier	Avis favorable
STAPS : entraînement et optimisation de la performance sportive	M	Université de Montpellier Université Toulouse 3	Avis favorable
STAPS : activité physique adaptée et santé	M	Université de Montpellier	Avis favorable
STAPS : management du sport	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Certificat de capacité d'orthophoniste	GM	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme d'État infirmiers en pratique avancée	GM	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme d'État de sage-femme	GM	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme de formation approfondie en sciences médicales	GM	Université de Montpellier	Avis favorable
Diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques	GM	Université de Montpellier	Avis favorable

Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques	GM	Université de Montpellier	Avis favorable
---	----	---------------------------	----------------

Champ Sciences

Intitulé de la formation	L/LP/M GL/GM	Établissement(s)	Avis sur l'accréditation
Chimie	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Électronique, énergie électrique, automatique	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Informatique	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Mathématiques	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Mécanique	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Physique	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Physique, chimie	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Sciences de la vie	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Sciences et technologies	L	Université de Montpellier	Avis favorable
Terre, eau, environnement	L	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Acoustique et vibrations	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement	LP	Université de Montpellier	Avis favorable

Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité	LP	Université de Montpellier	Avis favorable
Biodiversité, écologie et évolution	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Bio-informatique	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Biologie-Santé	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Biologie, agro-sciences	M	Université de Montpellier SupAgro	Avis favorable
Électronique, énergie électrique, automatique	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Énergie	M	Université de Montpellier	Avis favorable sous réserve de la mise en place d'une politique avérée d'un non-dévoisement des diplômés LP afin d'alimenter ses parcours en alternance.
Éco-épidémiologie et émergences parasitaires et infectieuses	M	Université de Montpellier	Création d'une mention spécifique. Avis favorable avec recommandation de clarifier l'intitulé afin de préciser la dimension environnementale plus que santé.
Géomatique	M	Université de Montpellier Université Montpellier 3 Agro ParisTech	Avis favorable
Gestion de l'environnement	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Informatique	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Mathématiques	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Mécanique	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Physique fondamentale et applications	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Sciences de la terre et des planètes,	M	Université de	Avis favorable

environnement		Montpellier	
Sciences de l'eau	M	Université de Montpellier	Avis favorable
Sciences du bois	M	Université de Montpellier	Création. Avis favorable
Sciences et numérique pour la santé	M	Université de Montpellier	Avis favorable

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

LE PRÉSIDENT

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
Site Triolet – CC 403
34095 MONTPELLIER CEDEX 5

Tél : 04 67 14 30 15

WWW.UMONTPELLIER.FR

MONTPELLIER, le 09 Septembre 2020

Le Président

À

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur du Département de formation
HCERES

Objet : observations sur le rapport des experts concernant l'accréditation de l'Université de Montpellier

Monsieur le Directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'ensemble des documents concernant les observations de l'Université de Montpellier, suite à la transmission le 23 juillet 2020, du rapport concernant le **Dossier d'accréditation de l'Université de Montpellier – UM** et l'offre de formation qui y est associée, à savoir :

- Un courrier d'accompagnement portant réponse au rapport d'évaluation // projet d'offre de formation pour le contrat 2021-2025 – Université de Montpellier - Commentaire général, accompagné de 5 annexes ;
- Un document intégrant les réponses des UFR et Instituts suite aux avis favorables assortis de réserves et de recommandations ainsi qu'aux avis défavorables ;
- Les commentaires suscités par la lecture du rapport d'évaluation externe transmis, complétant les remarques du courrier d'accompagnement précité. Les commentaires sont insérés directement dans le texte de l'évaluation.

Le contenu des différents documents atteste, comme vous pourrez le constater, d'incompréhensions portant sur des points fondamentaux du pilotage et de la structuration de notre offre de formation.

Ce rapport nous paraît donc devoir être amendé.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

RÉPONSE
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
AU RAPPORT D'ÉVALUATION
DU HCÉRES

CAMPAGNE D'ÉVALUATION
2019-2020
VAGUE A



*Depuis 8 siècles, nous inventons
l'avenir*

RAPPORT D'ÉVALUATION

PROJET D'OFFRE DE FORMATION POUR LE CONTRAT 2021-2025

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Avertissement : Les parties surlignées du texte font référence aux commentaires insérés à la suite. Le renvoi est également indiqué par la lettre c accompagnée du numéro du commentaire, entre parenthèses et en exposant (exemple ^(C1) pour commentaire 1)

PRÉSENTATION

L'offre de formation de l'Université de Montpellier (UM) est portée par :

- huit unités de formation et de recherche (UFR) : Droit et science politique, Économie, Éducation, Médecine, Odontologie, Pharmacie et sciences biologiques, Sciences, et Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ;
- six instituts : l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier, Montpellier Management (MoMa), l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) et les instituts universitaires de technologie (IUT) de Béziers, de Montpellier-Sète et de Nîmes ;
- l'école Polytech Montpellier.

Scindée, lors du bilan, en deux grands domaines – Droit, sciences économiques et de gestion, administration (DSEGA) et Sciences, technologies, santé (STS) – auxquels se rajoutait un champ Éducation, l'offre de formation se structure désormais autour de neuf collègiuims – Agriculture et alimentation, Chimie, Droit et science politique, Économie et gestion, Éducation, Formations techniques, Ingénierie, Santé et Sciences – qui constituent autant de supports de champs de formations^(C1). Ces collègiuims ont vocation à coordonner les cursus d'enseignement de l'ensemble des partenaires du projet Initiatives Science - innovation - territoires - économie (I-SITE) Montpellier université d'excellence (MUSE), que porte l'UM depuis le printemps 2017, tout en préservant les prérogatives et périmètres de chacune des composantes des partenaires. Le projet MUSE, qui regroupe les principaux acteurs montpellierains de l'enseignement supérieur et de la recherche, vise à créer une université thématique de recherche intensive centrée sur les questions liées à l'agriculture, l'environnement et la santé. Bien que les périmètres scientifiques et professionnels des différents collègiuims soient clairement identifiés, certains apparaissent néanmoins comme relativement éloignés des trois principaux domaines mis en avant par l'UM dans le cadre du projet MUSE et l'on note l'absence de collègiuims spécifiquement lié aux questions ayant trait à l'environnement.^(C2)

Commentaire 1 : Ni dans la DA02 (Cf. DA02 page 11 - § 2.1 et précisions dans le commentaire 6), ni lors de la visite des experts sur site le 10 Mars 2020, il n'a été indiqué que l'offre de formation se structurerait autour de neuf collègiuims. Au niveau de l'UM, ce sont bien les UFR, École et Instituts qui sont les porteurs de l'offre de formation accréditée. Pour plus de précisions il conviendra de consulter le courrier accompagnant cette réponse (§2).

Les collègiuims MUSE représentent une entité propre qui doit avoir comme objectif de coordonner le domaine de la formation entre les partenaires du projet que sont l'ENSCM, l'Institut d'Agronomie (Montpellier SupAgro) et l'Université de Montpellier. Ces collègiuims n'ont pas encore été créés. Toutefois afin de répondre à l'obligation du HCERES de présenter notre offre de formation par l'intermédiaire de « Champs de formation » nous avons fait la proposition d'un affichage Champ de formation / collègiuims Muse, tout en précisant que le pilotage de l'offre restait de la responsabilité des UFR, École et Instituts, en liaison étroite avec l'équipe de Présidence pour les aspects budgétaires (Contrats Objectifs Moyens, Dialogue d'Orientatiom Budgétaire, Dialogue de Gestion) et avec la CFVU pour l'organisation pédagogique et l'évolution à venir de l'offre.

Commentaire 2 : Le succès du projet I-SITE MUSE sera vraiment effectif lorsque toutes les formations du futur établissement expérimental seront pleinement associées. En effet, cela implique qu'au-delà des 3 piliers que sont Nourrir, Soigner, Protéger, les disciplines aux interfaces doivent interagir et être pleinement associées, d'où un affichage collègiuims qui prend en compte la diversité présente au niveau de l'Université de Montpellier avec une offre qui recouvre les domaines de formation DEGSA-STs, mais aussi des niveaux de formation à caractère très professionnalisant (DEUST, DUT, LPro, Ingénieur, Master) et d'autres préparant vers le Doctorat et la Recherche (Licence, Master). Il est difficilement concevable de passer d'un système organisé autour de seize UFR, écoles, instituts à un système totalement nouveau où l'offre de formation serait structurée autour de trois entités : environnement, agriculture et santé. C'est méconnaître totalement le fonctionnement des établissements et les trajectoires d'évolution qu'il faut mettre en œuvre progressivement, pour obtenir l'adhésion de la communauté des enseignants-chercheurs.

Quand les projets structurants de l'Isite (TakeOff, KIM, Graduate School...) auront pris une envergure plus importante, la réflexion sur la mise en place de coordinations plus fortes entre les formations en environnement présentes aujourd'hui dans la quasi-totalité des composantes pourra être engagée (Gestion en environnement (UFR Sciences), Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports (UFR Économie et UFR Gestion), Énergie (UFR Sciences) etc..... Cela pourra notamment être fait dans le cadre de la Graduate school. Pour mémoire, nous rappelons que l'intitulé pour chacun des collègiums a été repris du document déposé auprès de l'ANR lors de la candidature I-SITE.

L'offre de formation proposée est extrêmement stable en premier cycle, où l'on dénombre quatre fermetures en licences générales et licences professionnelles (LP) pour cinq créations. L'offre de formation évolue de manière beaucoup plus sensible au niveau master. On y recense six fermetures et vingt-et-une créations de mentions, au nombre desquelles seize relèvent du seul champ Droit et sciences politiques contribuant ainsi au quasi-doublement de l'offre de ce champ. En aval, tous les collègiums peuvent s'appuyer sur une école doctorale (ED) à l'exception du champ Éducation. L'essentiel des forces de recherche dans ce domaine est, en effet, concentré au sein de Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation, formation (LIRDEF ED 58) rattachée à l'Université Paul Valéry Montpellier 3.^(C3)

Commentaire 3 : Il y a une erreur concernant le LIRDEF : l'Université de Montpellier et l'Université Paul Valéry Montpellier 3 sont les deux tutelles.

Afin de pallier la disparition du collège doctoral de la Communauté d'universités et d'établissements (ComUE) Languedoc-Roussillon Universités, dissoute le 31 décembre 2019, le projet MUSE prévoit la création d'une Doctoral Academy qui aura pour mission de coordonner l'ensemble des ED des partenaires.^(C4)

Commentaire 4 : Comme indiqué dans le document DA02 (§ 1.3 pages 8&9), le Collège Doctoral UM (CD-UM) a été mis en place dès juillet 2017 afin de définir et de mettre en œuvre la formation doctorale transverse aux écoles doctorales de l'Université de Montpellier et des établissements accrédités (Montpellier SupAgro, ENSCM, IMT Mines Alès, AgroParisTech), en cohérence avec le partenariat développé dans le cadre du projet MUSE. La dissolution de la COMUE-LRU n'est intervenue qu'en janvier 2019, soit 18 mois après la création du CD-UM.

En matière d'adossement à la recherche^(C4bis), l'offre de formation peut s'appuyer sur un regroupement extrêmement conséquent d'acteurs locaux au sein du projet MUSE, qui réunit 70 % des effectifs scientifiques du site, 85 % des bourses European Research Council (ERC) et 90 % des programmes d'investissements d'avenir (PIA). Sur le plan socio-économique, les formations bénéficient d'un tissu très diversifié et de l'engagement d'un réseau de partenaires publics et privés largement ouverts sur l'axe Sud-Méditerranée.

Commentaire 4 bis : En ce qui concerne les liens avec la recherche, il doit être noté que l'UM a répondu à l'appel à projet SFRI (structuration de la formation par la recherche dans les initiatives d'excellence) afin de pouvoir développer neuf parcours de formation dédiés sur la base des Ue disciplinaires de master accentuant ainsi la trans-disciplinarité des formations et l'internationalisation de ces dernières.

L'apprentissage, déjà présent dans les formations de l'UM lors du précédent contrat, poursuit son développement au sein de l'offre de l'établissement. Il s'appuie sur le centre de formation d'apprentis (CFA) régional de l'Enseignement supérieur en Languedoc-Roussillon (EnSup-LR), dont l'UM est l'établissement porteur.

AVIS SUR LE PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Porté par le vice-président de la Formation et de la vie universitaire (FVU), le pilotage de l'offre de formation s'appuie sur la Direction des formations et des enseignements (DFE). La DFE assure le lien opérationnel entre le niveau central et les composantes pour discussion préalable, puis mise en œuvre et, enfin, suivi de l'exécution de la politique de formation de l'établissement. Une Direction générale des services adjointe chargée des formations des vies étudiante et institutionnelle (DGSA-VFEI) assure, quant à elle, la coordination entre les directions et services impliqués dans la formation, l'orientation, l'insertion et la vie étudiante ainsi que la remontée des indicateurs et données nécessaires au suivi. Tout au long de la procédure d'accréditation, un comité de suivi s'est réuni mensuellement depuis 2019 sous

l'égide de la DGSA-VFEI et d'une chargée de mission qui a coordonné le dossier auto-évaluation des formations et maintenant coordonne celui du suivi et de la mise en place de l'accréditation.

Cet organigramme de pilotage vise à favoriser l'autonomie des composantes avec un périmètre budgétaire précis et un fléchage des fonds alloués à travers la définition de contrats d'objectifs et de moyens (COM) pluriannuels. Les indicateurs de suivi retenus – non communiqués – ont vocation à favoriser l'émergence de la complémentarité et non la mise en concurrence des différentes composantes. Un bureau des accréditations est chargé de l'application de l'offre de formation depuis la finalisation des maquettes jusqu'à la mise en paiement des heures complémentaires.^(C5)

Commentaire 5 : Le Bureau d'accréditation, au sein de la Direction de la Formation et des Enseignements, est effectivement en charge de l'application réglementaire et du suivi de l'offre de formation accréditée, en lien avec la DGESIP. La DFE alimente et veille au respect de l'accréditation via les applications APOGEE (gestion des formations, inscriptions, gestions des notes et publication des relevés de notes et édition des diplômes) et ACTUL+ (référencement de l'offre de formation), afin de permettre le pilotage de l'offre de formation. (Annexe 3 : organigramme DFE). Ce sont les UFR, Ecole et Instituts qui ont en charge la mise en place opérationnelle de l'offre de formation avec une enveloppe budgétaire votée en CA et en CFVU.

Afin de lever toute ambiguïté, c'est un travail coordonné entre les différentes directions DFE, DPIL (Direction du Pilotage), DSIN (Direction des Systèmes d'Information et du Numérique), DRH (Direction des Ressources Humaines) qui permet le suivi budgétaire de l'offre de formation et la mise en paiement des heures complémentaires générées par les services d'enseignement effectués.

Ainsi, le pilotage de l'offre de formation se veut à la fois très structuré autour d'un ensemble d'organes centraux bien identifiés et laisser une large autonomie – prérogative maintes fois répétée dans le rapport de l'établissement – aux composantes. La cohérence de cette approche n'apparaît pas immédiatement évidente et ne semble pas avoir démontré son efficacité lors du contrat qui s'achève. La visite sur site a, à cet égard, clairement mis en lumière de sensibles différences d'appréciation entre le niveau central et les composantes. La seule évolution notable proposée par l'UM pour le prochain contrat porte sur la création d'une nouvelle strate administrative qui participera au pilotage de l'offre de formation : les collègiums.^(C6)

Commentaire 6 : Nulle part il n'est écrit dans le document DA02 fourni par l'Université de Montpellier (Cf. DA02 page 11 - § 2.1 et §2 du courrier accompagnant la réponse) que des collègiums devenaient la structure de pilotage de l'offre de formation UM. Le périmètre collègiums est proposé comme celui recouvrant les « Champs de formation » HCERES, pour lequel il est précisé que l'objectif affiché serait de devenir des outils de valorisation supplémentaire et une entité de concertation en vue d'améliorer l'offre en cours de contrat. Les collègiums seront aussi des espaces de réflexion et de propositions pour favoriser l'interdisciplinarité dans la future offre de formation en vue de l'accréditation 2026-2030. **Les collègiums n'ont pas pour vocation à piloter les formations.** Ils ont pour objectif de coordonner, de mettre du lien entre des disciplines qui étaient jusque-là relativement cloisonnées. Lorsqu'ils seront créés, *les collègiums devront mettre en place les conditions favorables pour coordonner les cursus d'enseignement de l'ensemble des membres de l'établissement expérimental. En termes de structuration et de lisibilité, ils seront mis en place afin de renforcer la visibilité de l'offre de formation de l'Université de Montpellier et de ses partenaires. Ils sont destinés à faciliter les synergies entre les UFR, École et Instituts sur des grands champs de formation académique (exemple : mise en commun de plateaux techniques, diffusion d'initiatives d'innovation pédagogique, actions collégiales vers l'international...).* **Les collègiums ne remettront en cause ni l'existence, ni les périmètres ni les prérogatives des UFR, Écoles, Instituts. Les cursus de formation resteront sous leur responsabilité opérationnelle.**

Par ailleurs, il est inexact de présenter les champs de formations comme une nouvelle strate administrative, la proposition qui a été formulée répond au référentiel HCERES. Elle n'est pas de la volonté de l'UM.

La structure globale de pilotage s'appuiera donc désormais sur les organes de pilotage centraux, les composantes, les conseils de perfectionnement, les réunions des directeurs traitant de manière informelle (sic) de questions pédagogiques et les collègiums^{(C7)(C8)}. Cette accumulation d'échelons et d'instances aux pouvoirs décisionnels plus ou moins marqués, ainsi que le chevauchement inévitable des périmètres et prérogatives des uns et des autres, ne paraissent pas de nature à améliorer les processus de décision et risquent d'être plutôt source de confusion.

Commentaire 7 : dans cette phrase, il est à noter que les conseils de perfectionnement sont mis au même niveau que les composantes alors qu'ils ne représentent dans la réalité qu'une commission consultative visant à

faire émerger une auto-évaluation des formations par ses acteurs (étudiants, équipes pédagogiques, milieux professionnels en lien avec la formation) permettant de faire des propositions sur des évolutions possibles des formations.

Commentaire 8 : Le terme « informel » a été utilisé afin de qualifier la tenue des réunions avec les directeurs de d'UFR, École et Instituts car ce ne sont pas des instances statutaires. L'interprétation faite de ce terme est donc erronée, pour ne pas dire désobligeante. Ces réunions ont été mises en place au cours du processus de fusion pour aborder les questions opérationnelles. Elles ont une orientation moins politique que le Comité de Gouvernance ou que le Conseil des directeurs de composante prévus dans les statuts de l'UM. Ces réunions des directeurs se sont institutionnalisées au fil du premier mandat (2015-2019) afin de pouvoir traiter les sujets opérationnels relevant du fonctionnement des composantes de formation (n'y participent que les directeurs d'UFR, Ecole et Instituts et non les directeurs de département scientifique par exemple car leur objet est centré sur la formation). Ces sujets opérationnels ne sont pas abordés collectivement dans les autres instances. Les réunions sont précédées par un appel aux points auprès de chacun des Directeurs et Doyens, afin que des réponses soient préparées par les différentes directions centrales de l'UM, sous la responsabilité du DGS et des DGSA. L'existence de ces réunions a permis au cours de la crise COVID, pendant la période de confinement, de maintenir un lien bihebdomadaire puis hebdomadaire, permettant d'informer et de traiter tous les problèmes en lien avec la formation (mise en place des cours en distanciel, mise en place des évaluations en ligne, mise en place du PCA pédagogique, problématique des stages et aspect réglementaire associé, modification de toutes les MCC des diplômes nationaux portés par l'UM, mise en place de la communication à l'attention des étudiants, informations sur les aides en direction des usagers, fracture numérique,...).

Dans cette même phrase, les collègiams sont considérés comme faisant partie d'échelons et d'instances aux pouvoirs décisionnels plus ou moins marqués, ce qui est inexact. (cf. le commentaire 6 et le § 2 du courrier de réponse)

Au-delà même des interrogations sur la cohérence d'ensemble de l'organisation proposée, il apparaît une possible contradiction entre la pratique du pilotage par les COM, qui convient bien aux prérogatives de subsidiarité données aux composantes, et la volonté de décloisonnement affichée par l'UM. Il n'est pas évident, dans ces conditions, que les collègiams puissent véritablement tenir leur rôle et qu'ils permettent de « valoriser les formations en termes de complémentarité et non de concurrence ». Si les collègiams peuvent faciliter la mise en place de passerelles entre les formations, rien n'est décrit quant au pilotage des champs qu'ils recouvrent ni de leur capacité à gérer les situations de concurrence entre des composantes autonomes^(C9). À cet égard, il aurait été attendu que l'évolution du seul champ existant en tant que tel dans le bilan et regroupant les quatre mentions Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) pilotées par l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) vers un champ Éducation élargi dépassant le périmètre de l'INSPE soit présentées^(C10)

Commentaire 9 : Le « Champ de formation » n'a pas vocation à gérer les situations de concurrence entre les composantes, c'est un espace de concertation. Si désaccord il y a, le traitement du litige relève de la responsabilité du VPFVU et en dernier ressort de l'équipe de présidence de l'UM.

Commentaire 10 : Le champ « Éducation » est spécifique et doit à termes recouvrir les formations portées par la FDE (Faculté d'Éducation), celles de l'UFR STAPS, de la FDS (Faculté des Sciences) au titre de la formation des futurs enseignants, pro-parte les Masters MEEF. A ce titre l'INSPE étant dans une procédure propre d'accréditation avec la DGESIP, dans un contexte réglementaire non encore stabilisé, il n'y a pas eu d'interférence avec notre propre procédure d'accréditation. Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'INSPE de Montpellier est désormais une composante de l'UM, au titre de la politique du site Languedoc-Roussillon.

Alors que la généralisation des conseils de perfectionnement était présentée comme un chantier prioritaire de la politique de formation de l'UM, près d'un tiers des formations n'ont toujours pas mis en place ce type d'instance ou n'y intègrent pas suffisamment les représentants étudiants ni les acteurs du monde socioéconomique. Ces conseils, distincts dans leur constitution et leur rôle d'un conseil pédagogique, doivent être opérationnels au plus vite. Les interactions entre les conseils de perfectionnement et les autres organes de pilotage doivent également être précisées^(C11). Par ailleurs, la demande de mise en place des conseils de perfectionnement par mention ne paraît pas avoir été prise en considération par toutes les composantes et sera d'autant plus difficile à mettre en œuvre – tout particulièrement en Droit et science politique – que l'augmentation constatée du nombre de mentions entraîne une multiplication du nombre de conseils de perfectionnement requis.

Commentaire 11 : La phrase « Les Interactions entre les conseils de perfectionnement et les autres organes de pilotage doivent également être précisées » pose question. Ces conseils de perfectionnement ont pour objectif de faire un point au moins tous les deux ans sur la formation concernant le volet pédagogique, celui relevant de l'insertion professionnelle, et enfin les aspects réussite étudiantes, ils n'ont pas vocation à s'immiscer dans le pilotage opérationnel des formations. Le premier niveau d'interaction reste celui de l'UFR, de l'école ou de l'institut auquel est rattachée la formation. Dans les faits, ils ne représentent qu'une commission consultative visant à faire émerger une auto-évaluation des formations par ses acteurs (étudiants, équipes pédagogiques, milieux professionnels en lien avec la formation) permettant de faire des propositions sur des évolutions possibles des formations. Le VPFVU est invité à participer aux travaux de ces conseils de perfectionnement.

L'évaluation des enseignements est laissée à l'initiative des composantes. Seuls quatre thèmes sont imposés dans le cadre d'une charte discutée et adoptée en commission FVU. Aucune fréquence n'est donnée, aucun lieu de discussion n'est cité, ce qui ne traduit pas la mise en place d'un processus à la hauteur des attentes et tranche avec la logique attachée à la démarche qualité dans laquelle l'UM dit s'inscrire. L'établissement semble cependant en avoir pris conscience lorsqu'il déclare que « c'est un des secteurs qui va demander une attention particulière ».

On regrette également que les indicateurs utilisés^(C12) pour le suivi de la politique de formation, que les responsables de diplômes devraient s'approprier et alimenter par l'exploitation de données produites par l'Observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) par exemple^(C13), ne soient pas décrits.

Il aurait été intéressant de savoir si des objectifs sont assignés aux formations, tels des taux d'insertion des diplômés ou de développement de l'alternance, et par qui sont analysés les données, les axes d'amélioration prévus et les doléances émanant des conseils de perfectionnement, à l'instar, là encore, de ce qui est attendu d'une démarche qualité.

Commentaire 12 : Les indicateurs utilisés sont ceux présents dans les Contrats Objectifs Moyens (COM) mis en place avec les UFR, École et Instituts (cf. Annexe 3 jointe au courrier de réponse). Il n'est pas inutile de préciser ici que ces COM sont une obligation réglementaire au titre des IUT, que l'établissement a souhaité élargir à l'ensemble des UFR, écoles et Instituts. Certains indicateurs sont communs à l'ensemble des composantes (Taux de réussite en Licence, Masters, Insertion Professionnelle dans chacun des diplômes ...). Puis des indicateurs spécifiques comme par exemple, le niveau d'attractivité des formations, et enfin des indicateurs laissés au libre choix de la composante viennent compléter le panel. Le suivi de ces indicateurs est annuel et mis en place par la DPIL. Le partage des données se fait par l'intermédiaire d'un portail nommé Amphi, dans lequel chaque directeur de composante a accès aux données relevant des volets caractérisation et performance des COM.

Commentaire 13 : OSIPE Sur le Site Web de l'UM, <https://osipe.edu.umontpellier.fr> il est indiqué que l'Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Étudiants – est un service rattaché au SCUIO-IP qui conduit **de nombreux travaux d'enquêtes et d'analyse**. Son rôle est d'apporter des informations utiles à **l'orientation des étudiants** tout en renseignant également **l'université, les enseignants et le grand public**. La déclinaison de l'information se fait en 3 grandes thématiques :

- **Caractériser les étudiants** inscrits à l'Université : C'est par la définition **de profils** qu'il est ainsi plus facile de comprendre qui sont les étudiants inscrits à l'Université et comment ils s'engagent dans leurs études. Des informations sur **la réussite** en Licence sont également mises à la disposition, pour chacune des formations de ce type au sein de l'UM
- Identifier les **trajectoires d'études** : C'est un suivi des étudiants et étudiantes qui s'engagent à l'UM. Les promotions estudiantines précédentes **présentent les poursuites d'études** : type de diplôme, spécialité, niveau, lieu des formations suivies...
- Analyser l'**avenir professionnel** des diplômés : Cela se traduit par un descriptif précis des **emplois occupés** par les diplômés et leurs appréciations (les noms des **employeurs** par région, les principaux indicateurs d'**insertion professionnelle** par diplôme).

Comme indiqué ci-dessus, c'est bien l'ensemble de ces informations, mises à la disposition de la communauté qui ont été utilisées pour établir les retours dans les différents dossiers demandés par l'HCERES. Les décrire dans le document n'a pas de sens en tant que tel car ils sont partagés avec les acteurs de la formation (Plateforme Amphi) (Cf. DA02 page 17&18 - § 2.6).

Soulignons, enfin, que le développement de la pédagogie numérique et la transformation pédagogique restent un axe fort de l'établissement avec la mise en place de structures spécifiques et d'un accompagnement pertinent. La création d'un Centre de soutien à l'initiative pédagogique (CSIP), d'un Observatoire de la transformation pédagogique (OTP) et

d'un chargé de mission pour accompagner la « mise en place de l'approche par blocs de compétences » constituent de réels atouts pour l'appui au développement pédagogique et sont de nature à permettre l'émergence d'une dynamique de transformation incluant l'approche numérique. Cependant, là encore, l'UM devra s'attacher à préciser la place relative de chacun, notamment du « bureau d'accompagnement à la pédagogie numérique », dont on ne connaît pas le lien avec le CSIP. De même, les relations entre l'OTP et le comité numérique devront être précisées^(C14). Les résultats issus de l'OTP visant à mesurer l'impact des innovations au niveau de la communauté enseignante devront être partagés et discutés, dans des instances qu'il aurait été bon d'identifier, au bénéfice de l'ensemble des acteurs.

Commentaire 14 : Le positionnement de l'OTP au sein de l'UM ne semble pas avoir bien compris. Si depuis 2015, l'UM s'est stratégiquement positionnée sur le créneau de la pédagogie en liaison avec le numérique, sous l'égide du VP délégué au Numérique pour la formation, le projet MUSE a permis depuis 2017, le développement du CSIP, pendant complémentaire à l'approche précédente puisque c'est bien sur les créneaux de la transformation des postures des enseignants et des espaces pédagogiques qu'il a développé son expertise. Rappelons que le CSIP est une structure de MUSE qui s'adresse à l'ensemble des membres du consortium et gère les appels à projets Take-Off qui s'appuient sur les financements de l'I-SITE. Le bureau d'accompagnement à la pédagogie numérique est rattaché à la DSIN de l'UM. Il comprend des ingénieurs technico-pédagogiques avec une expertise spécifique dans les outils numériques. Ce positionnement au sein de la DSIN permet un travail en étroite collaboration avec les informaticiens pour la mise en œuvre des plateformes et solutions logicielles associées à la pédagogie. Ce positionnement a été particulièrement utile lors de la crise COVID-19 pour adapter le dimensionnement des plateformes et introduire de nouvelles solutions numériques afin de permettre le passage à un enseignement à distance massif et l'accompagner, notamment sur le volet crucial du basculement en ligne des examens et évaluations. Le CSIP et le bureau d'accompagnement à la pédagogie numérique travaillent en complémentarité lors de la mise en œuvre des projets Take-Off qui concernent le numérique.

Afin que l'établissement puisse avoir un état des lieux de l'ensemble de ces transformations, la création de l'OTP a été institutionnalisée. L'OTP et le Comité Numérique pour la Formation (CNUMF) collaborent sur le volet numérique de la transformation pédagogique. Les questionnaires et enquêtes élaborés sur ce volet par l'OTP sont travaillés en concertation et les résultats de l'OTP sont exploités par le comité pour l'élaboration des nouvelles orientations dans une perspective d'amélioration continue. Le suivi par l'OTP des projets soutenus par le comité est aussi explicitement annoncé aux acteurs depuis 2019.

En résumé, les questions soulevées par le comité d'experts du Hcéres, dans son rapport sur le bilan de l'UM et lors de la visite sur site quant au pilotage de l'offre de formation, à la mise en place des conseils de perfectionnement et à l'articulation entre le niveau central de l'établissement et ses composantes ne trouvent pas de réponses pleinement satisfaisantes dans le projet qui lui a été soumis. Le comité reconnaît volontiers la réalité des difficultés auxquelles l'UM a dû et doit encore faire face (fusion d'établissements, conduite du projet d'I-SITE) et constate avec soulagement la prise de conscience d'un certain nombre de lacunes mais continue de s'interroger sur l'efficacité de certaines des mesures proposées^(C15).

Commentaire 15 : L'ensemble des éléments de réponses fournis, au travers des commentaires précédents souligne, s'il en était besoin, que l'avis qui est à nouveau formulé sur l'efficacité, n'est en aucun cas partagé par l'équipe de présidence de l'UM.

Nous avons mentionné les points qui devaient être améliorés, notamment l'évaluation des enseignements qui peine à trouver une cohérence à l'échelle de l'établissement. Nous avons souligné que désormais, l'établissement a pu absorber la fusion et qu'il déploie le pilotage administratif de l'offre de formation. La mise en place des COM scelle un engagement commun entre la présidence UM et les UFR, École et Instituts, sur un moyen terme avec un volet Performance clairement établi. Des indicateurs partagés sont désormais disponibles et seront mis à la disposition de la CFVU tout au long du contrat qui va débiter en 2021.

La mise en place des « Champs de formation » HCERES, s'ils n'auront aucune incidence sur le pilotage de l'offre de formation, va permettre de développer des instances de concertation entre les Écoles, UFR et Instituts sur par exemple la possibilité de mettre en place des formations transdisciplinaires qui à la lumière des indicateurs partagés par l'ensemble des acteurs propres au champ concerné permettront d'avoir des éléments tangibles pour l'évolution de l'offre de formation.

AVIS SUR L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

À l'échelle de l'établissement, l'offre de formation de l'UM est désormais structurée autour de neuf collègiums, supports d'autant de champs disciplinaires.^(C16) La logique ayant présidé au choix du découpage retenu n'est pas exposée dans le dossier de l'établissement. Il semble relever tout autant^(C17):

- de considérations d'ordre disciplinaire : champs Chimie, Droit et science politique, Économie et gestion, Éducation, Ingénierie et Sciences ;
- d'une volonté de déploiement de la stratégie de l'université centrée autour de thématiques de recherche majeures : champ Agriculture et alimentation ;
- que des deux à la fois : champ Santé.

Le champ Formations techniques ne paraît pouvoir être rattaché à aucune de ces modalités et, faute d'explications, ne semble servir qu'à réunir au sein d'un même collégium l'ensemble des LP portées par les IUT qui relèvent des métiers de l'industrie et de l'informatique.

Commentaire 16 : Dans le contexte actuel UM, les collègiums n'ont pas encore été mis en place. L'offre de formation UM est portée par les UFR, École et Instituts qui ont présidé à sa construction en fonction du cadrage voté en CFVU et suivant le schéma pluriannuel de stabilité budgétaire (SPSB) tel qu'adopté par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Commentaire 17 : Il n'y a pas de logique propre puisque c'est une réponse à une structure HCERES imposée qui ne correspond pas au mode ayant présidé à l'élaboration de l'offre de formation à accréditer, au sein de l'UM. En effet, après le cadrage tel que proposés dans le projet I-SITE, ces collègiums répondaient à la prise en compte de la diversité disciplinaire des UFR, école et Instituts au sein de l'UM et des spécificités formations des partenaires, soit Agrosiences pour Montpellier SupAgro et soit Chimie pour ENSCM, tout en intégrant les trois piliers du projet comme des entités phares. Ces collègiums comme cela a déjà été indiqué à maintes reprises ne sont pas encore créés ; ainsi le contenu et le périmètre des champs de formation tel que présentés sont appelés à évoluer en fonction de l'adhésion des personnels.

On notera également que si deux des trois thématiques phares portées par l'université trouvent une déclinaison immédiate en termes de champs de formation – agriculture et santé – la troisième – environnement – ne bénéficie pas d'un tel traitement et risque donc de pâtir d'un défaut d'exposition. On aurait apprécié de pouvoir comprendre les raisons d'un tel choix.^(C18)

Commentaire 18 : Voir le dernier alinéa du commentaire 2

La contribution de l'offre de formation de l'UM aux différents champs est assez hétérogène. Ceci peut se comprendre dans la mesure où tous les partenaires du projet MUSE ne disposent pas de forces équivalentes dans chacun de ces domaines – c'est en cela que les forces en présences sont complémentaires – mais, là encore faute d'explications, on ne peut que s'étonner de constater que l'UM ne contribue que de manière insignifiante au champ Agriculture et alimentation (une LP), et de manière assez modeste – en-deçà même de ses capacités – au champ Chimie. En somme, mais ceci n'est qu'une interprétation faute d'éléments dans le dossier de l'établissement et faute d'avoir pu aborder ces questions lors de la visite sur site, la structuration en champs de formations semble essentiellement relever d'un partage thématique entre les principaux acteurs du projet MUSE : Agriculture et alimentation pour Montpellier SupAgro, Chimie pour L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, le reste pour l'UM. Ce constat ne souligne pas nécessairement une incohérence au sein du projet de l'UM, mais aurait mérité d'être précisé et apparaît néanmoins en contradiction avec le rôle dévolu aux collègiums qui, selon les termes même de l'UM, consiste à « coordonner les cursus d'enseignement de l'ensemble des membres ». Dès lors que chacun des principaux partenaires dispose d'un périmètre de formations qui lui est propre, la question de la coordination entre les membres paraît moins essentielle.^(C19)

Commentaire 19 : Dans le dossier DA02, la référence au projet I-SITE, si elle existe reste pour le moins minoritaire. C'est un projet de longue haleine visant à transformer en profondeur l'Université de Montpellier.

Après trois ans d'existence la transformation est en cours. L'accréditation de l'offre de formation telle qu'elle a été déposée ne concerne en aucune façon les partenaires formation que sont l'ENSCM et l'Institut Agro, hormis dans le cadre des formations co-accréditées. L'accréditation en tant que telle est centrée sur les formations diplômantes DEUST, Licences, LPro, Master, et formations spécifiques du domaine Santé, portées en propre par l'établissement. La mise en place des collégiums est à venir et va demander de la concertation afin de faire émerger un modèle partagé. Des travaux préparatoires sont en cours dans le cadre du collégium Gestion. Il faut garder présent à l'esprit, que l'attachement des enseignants et enseignants chercheurs aux UFR, École et Instituts reste fortement ancré.

Au niveau licence, le nombre total de mentions évolue peu, la plupart d'entre elles étant reconduites. En Sciences, la licence Sciences de la terre laisse place à une nouvelle mention Terre, eau, environnement dont l'intitulé s'inscrit plus naturellement dans la stratégie poursuivie par l'université, tandis qu'en Santé, la première année commune aux études de santé (PACES) sera logiquement abandonnée au profit de la première année spécifique de santé (PASS). Au sein du grand domaine DSEGA, la création d'une bi-licence Science politique-Économie constitue une parfaite traduction de la volonté de l'UM de développer un certain nombre de filières d'excellence et un exemple supplémentaire de l'effort de pluridisciplinarité constaté au sein de l'offre de formation de l'établissement.

L'offre de formation en LP évolue, elle aussi, assez peu. En Sciences, toutes les LP sont maintenues et une mention Systèmes automatisés, réseaux et informatique industrielle vient s'y ajouter. En Santé, la LP Métiers de la santé : technologies, qui n'a pas été ouverte lors du contrat qui s'achève, est abandonnée. La LP Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs disparaît au profit d'une demande de renouvellement de la mention Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportive. Ceci est surprenant dans la mesure où l'établissement a déclaré cette formation fermée depuis 2017 et n'a pas procédé à son autoévaluation. Dans le champ Économie et gestion, la LP Management et gestion des organisations, dont l'évaluation par le Hcéres avait souligné plusieurs faiblesses importantes, n'est pas reconduite. Enfin, dans le champ Éducation, une LP Gestion et accompagnement de projets pédagogiques fait son apparition. Il s'agit, en fait, d'une LP déjà existante portée par Montpellier SupAgro et désormais co-accréditée avec l'UM.

À de rares exceptions près, les remarques du Hcéres concernant le respect des contraintes imposées aux LP par les textes en vigueur ont été suivies et l'ensemble des formations s'engage à remédier aux lacunes soulignées lors de l'évaluation dans le cadre de la future accréditation. Cependant, certaines réponses jouent sur les modes de calcul pour respecter au plus juste les termes de l'arrêté du 17 novembre 1999 et ne **changent donc pas l'esprit dans lequel ont été formulées ces remarques.**^(C20) L'intervention trop faible de professionnels du cœur de métier ou encore la mise en cause de l'identité universitaire d'un diplôme, soit par l'implication d'un trop faible nombre d'enseignants-chercheurs, soit par la proportion excessive des enseignements confiés à des intervenants extérieurs, nécessite une réaction appropriée.

Commentaire 20 : Les remarques telles que formulées, si elles peuvent se comprendre, vont à l'encontre du cadrage voté en CFVU pour la préparation de l'accréditation où il était spécifié :

« Mettre en place des passerelles entre L2 et Lpro. Définir des UE de Préprofessionnalisation dans les cursus de L2 en vue de ces réorientations »

Cela répondait, par ailleurs aux préconisations de l'arrêté Licence qui incitaient à permettre à un plus grand nombre d'étudiants de pouvoir s'insérer professionnellement à l'issue d'un niveau de formation Licence.

De plus, les réponses de la part de certains responsables de LP aux remarques du Hcéres ne rassurent pas sur la capacité à maîtriser les poursuites d'études lors du prochain contrat quinquennal. La question de la légitimité de plusieurs d'entre elles au regard de leur vocation d'insertion professionnelle immédiate sur des postes au niveau de qualification bac + 3 reste posée. Une réflexion doit être conduite afin d'identifier les formations concernées et l'opportunité de transformer celles-ci en parcours de licence généraliste afin d'alimenter les masters internes à l'établissement, ce qui permettra, de plus, de développer l'alternance en troisième année de licence, cursus dont elle est, malencontreusement, largement absente.

Au niveau master, les changements dans l'offre globale de l'UM sont beaucoup plus importants. Le nombre total de mentions augmente de 25 %. En Sciences, tous les masters sont reconduits dans la nouvelle offre en plus de quatre nouvelles mentions : Sciences du bois, Gestion de l'environnement, Bio-informatique, Éco-épidémiologie et émergences parasitaires et infectieuses. En Droit et science politique, seize nouvelles mentions s'ajoutent aux mentions déjà présentes, conduisant à un quasi-doublement de l'offre du champ. Cependant, la plupart des nouvelles mentions

existent déjà sous forme de parcours dans l'offre actuelle. En Économie et gestion, quatre mentions sont abandonnées ; en particulier, trois mentions distinctes fusionnent pour donner naissance, de manière fort pertinente, à une nouvelle mention Économie. Outre deux mentions soumises à l'appréciation du Hcéres, le champ Éducation propose quatre mentions Métiers de l'enseignement qui sont accréditées directement par la DGESIP. On y découvre la fermeture d'un master Gestion et accompagnement de projets pédagogiques, dont le bilan n'avait pas été soumis à l'évaluation externe, ce qui laisse perplexe quant au pilotage de ce champ.^(C21)

Commentaire 21 : Faire, à nouveau, référence à un pilotage pour un champ de formation manque de cohérence dans le cas soulevé puisque, comme indiqué dans le dossier auto-évaluation, la structure « Champs de formation » n'était pas présente dans la précédente accréditation. De plus les masters MEEF étaient absents du dossier d'autoévaluation remonté par l'UM.

Globalement la restructuration de l'offre en master a conduit à rendre la nouvelle proposition plus lisible. Elle évite des regroupements parfois superficiels dans une mention unique. De même, les évolutions terminologiques rendent l'offre plus cohérente, exception faite, en sciences de gestion, de quelques parcours dont les libellés restent encore flous et parfois redondants (mentions Contrôle de gestion et audit opérationnel et Management des systèmes d'information) en dépit des remarques formulées par le Hcéres. En outre, compte tenu de l'ampleur des changements, il aurait été apprécié que les documents communiqués par l'établissement explicitent clairement la stratégie poursuivie quant à la restructuration de l'offre de formation au niveau master : les raisons ayant conduit à demander le statut de mention pour certains cursus qui n'étaient jusqu'alors que des parcours n'apparaissent pas toujours évidentes, pas plus que la cohérence du rattachement exclusif à tel ou tel collège alors que la volonté affichée par l'UM de promouvoir la transdisciplinarité aurait justifié d'avoir plus largement recours à des rattachements secondaires. Par ailleurs, la démultiplication des mentions, tout particulièrement observée en Droit et science politique, plus ponctuellement en Sciences, donne lieu à l'apparition de plusieurs mentions tubulaires.^(C22) Il aurait, dès lors, été souhaitable que, parmi les éléments transmis par l'établissement, figurent des explications sur sa politique en matière de passerelles et de possibilités de réorientation des étudiants entre la première et la deuxième année de master. Il n'en est malheureusement rien.

Commentaire 22 : L'offre de formation en Droit et Science Politique qui est proposée pour l'accréditation à venir, résulte de l'arrêt du caractère dérogatoire du recrutement au niveau M2 qui présidait jusqu'en 2019. L'offre ainsi proposée en liaison avec la dérogation avait permis de mettre en place un nombre de mention réduit pour le M1, sous forme de troncs communs qui ouvraient par la suite à plusieurs parcours de M2, miroirs de la grande diversité disciplinaire offerte par cette faculté. Le recrutement est désormais ouvert en M1 et un transfert des mentions a été opéré afin d'informer au mieux les futurs candidats sur l'ensemble des Mentions ouvertes et les futurs débouchés professionnels associés. Les mentions proposées ont été construites comme des entités sur 2 ans, tel que le prévoit la réglementation en Master qui spécifie que cette formation donne droit à l'obtention de 120 ECTS.

Quant à la remarque sur l'apparition de mentions tubulaires, il faut rappeler que c'est une demande du Ministère qui a notamment créé et imposé des libellés de mentions en Master et a introduit la sélection en M1 plutôt qu'en M2. L'argument était que les M1 étaient trop généralistes et que la spécialisation était trop tardive en M2. La sélection dès le M1 permettait sur l'ensemble du cursus M1-M2 de mettre en place des Masters plus tubulaires M1-M2 introduisant une vraie spécialisation dès le M1.

La professionnalisation et l'insertion professionnelle semblent être de vrais sujets de réflexion pour l'UM. La volonté globale de professionnalisation des formations, mise en avant dans le bilan, apparaît encore plus présente dans le projet. À cet égard, la mise en place de 14 modules de formation à l'insertion professionnelle en master est à souligner. En revanche, en licence, les unités d'enseignement Projet professionnel de l'étudiant (PPE) ne sont pas systématiques, ce à quoi il faudrait remédier urgemment. La mise en place du suivi de l'insertion professionnelle et de référents insertion professionnelle au sein des composantes pour diffuser les bonnes pratiques sont, en revanche, d'excellentes initiatives. Pour le champ Éducation, la question de l'ouverture à d'autres secteurs que l'Éducation nationale devra mieux être prise en compte, par l'interrogation du secteur socio-économique élargi.

La volonté de développer encore l'apprentissage, déjà bien présent, au sein des LP et d'un grand nombre de parcours de master est fort louable. Elle s'inscrit pleinement dans la logique du projet porté par l'UM et le CFA régional EnSup-LR lui en donne les moyens. Cependant, l'établissement devra veiller scrupuleusement à ce que le développement de l'apprentissage au sein de ses masters ne serve pas de justification à la poursuite d'études des diplômés de LP, comme

cela a pu être lu sous la plume de certains responsables de formation – LP Gestion des achats et des approvisionnements, par exemple – ou constaté au niveau des effectifs de certains masters (master Énergie notamment).

On regrette que le dossier de l'établissement ne fasse nullement référence à l'existence d'un cadrage précis sur les volumes horaires et l'affectation des crédits European Credits Transfer System (ECTS) aux unités d'enseignement permettant de savoir si les formations respectent des règles propres à l'établissement, discutées et votées en commission FVU.^(C23)

On apprécie, en revanche, que l'UM s'engage résolument dans une Approche programme et s'attache à la mise en place systématique de blocs de connaissances et compétences avec la nomination d'un chargé de mission pour piloter ce chantier tout au long du contrat à venir afin que l'ensemble de la prochaine offre soit présenté sous ce format.

Commentaire 23 : Un cadrage Accréditation a été présenté en conseil des directeurs d'UFR, École et Instituts, en Bureau de CFVU, en CFVU et voté en CA de l'UM le 18 novembre 2019 (cf. Annexe 1). Concernant les ECTS, ils sont conformes à la réglementation en cours soit 180 ECTS pour une Licence et 120 ECTS pour un Master. Les volumes horaires pour la Licence sont compris entre 500h et 600h/an soit 1500 à 1800h tout en ayant pris le soin de préciser lors des différentes présentations que le volume horaire travail pour un étudiant, en accord avec les préconisations européennes, est compris de 4500 à 5400h. Pour les Master le volume présentiel a été fixé entre 500 et 900h.

En résumé, la plupart des formations ont pris en compte les remarques et recommandations que le Hcéres avait formulées en matière d'organisation pédagogique. Globalement, la nouvelle offre de formation apparaît plus lisible – tout particulièrement au niveau master – mais cette lisibilité accrue a pour contrepartie une organisation beaucoup plus tubulaire – essentiellement en Droit et science politique et, dans une moindre mesure, en Sciences. Il conviendra donc que l'établissement veille à l'existence effective de passerelles entre les formations. En outre, la politique de l'établissement quant à l'organisation de son offre de formation apparaît, elle, peu claire. Le périmètre des collégiums ne semble pas totalement en adéquation avec les thématiques phares que l'UM souhaite mettre en avant dans le cadre du projet MUSE. Enfin, la trop grande proportion d'étudiants de LP poursuivant leurs études dans des masters locaux reste un point d'attention nécessitant une réflexion en profondeur au sein de l'établissement^(C24).

Commentaire 24 : Nous avons dans les différents documents transmis en retour à cette évaluation, apporté des précisions et des éclairages afin de montrer combien nous n'adhérons pas aux remarques et critiques formulées, et que ces dernières n'étaient pas justifiées. Nous nous interrogeons sur la pertinence de la publication en l'état de ce rapport sans référence à nos justifications.

Objet : Réponse au rapport d'évaluation // projet d'offre de formation pour le contrat 2021-2025 –
Université de Montpellier - Commentaire général

Bien que reconnaissant des points positifs dans le dossier déposé par l'Université de Montpellier (UM) [prise en compte des remarques et recommandations formulées par le HCERES en matière d'organisation pédagogique, offre de formation plus lisible particulièrement en master], l'avis unanime des différents lecteurs au sein de l'UM converge sur le fait que, d'une manière générale, le contenu du rapport d'évaluation externe des formations de l'Université de Montpellier, reflète une incompréhension du modèle de fonctionnement de l'établissement quant à sa complexité et sa diversité.

Le rapport comporte, par ailleurs, des erreurs d'interprétation dans différents domaines tels que, par exemple, le pilotage de l'offre de formation ou l'organisation pédagogique mis en place au sein de l'Université suite au processus de fusion. Les avis exprimés sont pour le moins réducteurs et peu représentatifs de l'immense travail qui a été réalisé au cours des six dernières années pour structurer la formation à l'Université de Montpellier au sein des UFR, École et Instituts.

Nous souhaitons souligner, en complément, que certaines critiques sont parfois erronées et semblent avoir été formulées sans véritable fondement, basées plus sur un «ressenti» des évaluateurs, que sur des arguments motivés. Certaines phrases, rédigées sans aucune précaution d'usage, sont pour le moins déplacées dans un document mis à la disposition de la communauté universitaire. En l'état, il s'agit d'un document, à charge, démontrant en outre une grande méconnaissance des dispositifs mis en place. De notre point de vue, ce texte ne permet pas de jouer son rôle visant à délivrer une « *aide au pilotage des établissements* ». Cette situation est d'autant plus gênante que la plupart des erreurs relevées lors de la phase « Auto-évaluation » HCERES de l'établissement sur les formations, ainsi que lors de la visite sur site du comité d'évaluation, ont été prises en compte lors de la préparation de la future offre de formation 2021-2025. Ce point a, d'ailleurs, été souligné et reconnu en conclusion du rapport d'évaluation externe tel que transmis. En ce sens, les éléments critiques constructifs formulés par les évaluateurs, ont permis à la majorité de l'offre de formation déposée, d'obtenir un avis favorable traduisant une grande pertinence du travail effectué par l'ensemble des équipes pédagogiques associées à la

construction de l'offre de formation 2021-2025, suite au cadrage (**Annexe 1**) voté lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 17 octobre 2019 et en Conseil d'Administration (CA) le 18 novembre 2020.

Le contenu du rapport d'évaluation appelle deux grands points de divergences, pour lesquels nous souhaitons préciser notre position, en complément des commentaires exprimés dans le texte transmis par le HCERES :

1) LA QUESTION DU PILOTAGE

Concernant ce point, il est écrit : « *Le pilotage de l'offre de formation se veut à la fois très structuré autour d'un ensemble d'organes centraux bien identifiés et laisser une large autonomie – prérogative maintes fois répétée dans le rapport de l'établissement – aux composantes. La cohérence de cette approche n'apparaît pas immédiatement évidente et ne semble pas avoir démontré son efficacité lors du contrat qui s'achève. La visite sur site a, à cet égard, clairement mis en lumière de sensibles différences d'appréciation entre le niveau central et les composantes.* »

L'affirmation d'un manque de cohérence de la structure décisionnelle et de fonctionnement de l'UM est exprimée, sans argumentaire spécifique. Cette affirmation ne se base sur aucune justification, si ce n'est le seul fondement de « *la visite sur site* » fourni sans aucun autre développement. Afin de mieux comprendre la critique formulée, des éléments factuels auraient été opportuns. Ils font toutefois défaut.

Par ailleurs, afin de répondre aux inexactitudes contenues dans cette affirmation, nous souhaitons apporter les éléments d'éclairage suivants :

a) Eléments de contexte liés à la fusion UM1-UM2 : La fusion engagée pour la construction de l'Université de Montpellier a exigé la stabilisation de l'ensemble des procédures propres au pilotage d'une structure d'une nouvelle dimension, dans la mesure où les deux établissements (UM1 et UM2) n'avaient pas des modes de fonctionnement administratif similaires. La durée du contrat quinquennal 2015-2021 qui s'achève a été nécessaire afin que l'harmonisation soit effective. Les statuts de l'UM (**Annexe 2**) votés prévoient respectivement aux termes de ses articles 10 et 11, la mise en place d'un Conseil des Directeurs de Composantes et d'un Comité de Gouvernance, dans lesquels siègent les directeurs des UFR, École et Instituts ainsi que ceux des Départements Scientifiques. Ces instances institutionnelles permettent un dialogue constructif entre l'équipe de présidence de l'UM et les directions des différentes structures de l'établissement (UFR, École et Instituts, départements scientifiques).

Par ailleurs ces mêmes statuts, **dans le préambule**, entérinent le **principe de subsidiarité très fort au niveau de l'UM**, instituant **l'autonomie des composantes pour organiser et piloter les formations dans le cadre de règles d'organisation et d'axes stratégiques clairement définis par l'UM**. Les Contrats Objectifs Moyens (COM) sont le parfait exemple de l'application de ce mode de fonctionnement.

b) La mise en place des éléments opérationnels du pilotage :

Dans cette partie, nous apporterons des éléments de réponses, à nouveau en complément aux commentaires exprimés dans le document d'évaluation transmis par le HCERES. Ils concernent spécifiquement les COM, les réunions des Directeurs d'UFR, Ecole et Instituts ainsi que l'accompagnement au pilotage par les directions centrales et les services communs de l'UM :

b-1) Suite à la **phase de stabilisation**, les conditions étant dès lors réunies, l'élaboration et la signature en 2018, des Contrats Objectifs Moyens pluriannuels, obligation réglementaire pour ce qui concerne les IUT au titre du décret du 21 juillet 2014, ont été étendus par l'établissement à l'ensemble des UFR, École et Instituts. Ces contrats représentent **un acte politique fort et structurant pour la formation UM**. Au-delà de l'aspect réglementaire, ils revêtent des **volets stratégique et économique** qui sont **des éléments avérés de pilotage de la formation** auxquels s'ajoute **un volet performance** avec **des indicateurs** alimentant progressivement le COM de chacun des UFR, École ou Institut en vue de permettre un **pilotage efficient**. Ils pourront également enrichir chaque année, au mois d'octobre, le dialogue budgétaire en s'appuyant sur des éléments factuels. Ils permettront, en outre, d'opérer des comparaisons de dotations sur la base d'indicateurs partagés. (**Annexe 3 : indicateurs des COM**). C'est par l'intermédiaire d'un portail portant l'application Amphi, alimentée par les données en provenance de la Direction du Pilotage, que l'ensemble des indicateurs est partagé.

b-2) **Les réunions avec les directeurs d'UFR, École et Instituts** : A partir de mai 2017, soit deux ans après la création de l'UM, des réunions regroupant l'équipe de présidence et les directeurs d'UFR, École et Instituts, ont été initiées, à la demande de ces derniers. Au-delà du Conseil des Directeurs de composantes et du Comité de Gouvernance où les points abordés sont, pour l'essentiel, institutionnels, elles permettent désormais d'aborder des aspects opérationnels concernant la formation. Un appel à questions lancé auprès des directions de composantes permet d'élaborer l'ordre du jour de ces réunions. Les éléments de réponse sont préparés, en amont, par les différentes directions centrales de l'UM sous l'égide du DGS et des DGSA. Les points abordés sont de plusieurs ordres et portent par exemple sur les aspects budgétaires relatifs aux HC, la prise en compte du Référentiel d'Equivalence Horaire (REH) dans les déclarations des services

d'enseignement, les problématiques relevant de Parcoursup, des questions relatives aux diplômes d'établissement. Lors de la préparation de l'accréditation 2021-2025, les nombreuses interrogations, portant notamment sur la procédure visant à prendre en compte la soutenabilité budgétaire de la future offre de formation et sur les éléments de cadrage permettant de la construire, ont été abordées et débattues au cours de ces réunions.

b-3) **L'accompagnement au pilotage des UFR, École et Instituts** : Plusieurs volets recouvrent cette notion d'accompagnement : administratif, réglementaire, pédagogique et budgétaire. Les Directions centrales (**Annexe 4**) ont vocation à assurer les missions nécessaires permettant la mise en œuvre des conditions optimales dédiées au pilotage de l'offre de formation en lien avec les composantes. Parmi elles, la Direction de la Formation et des Enseignements joue un rôle central pour l'accompagnement au titre des questions spécifiques à la formation (**Annexe 5 : Organigramme DFE**). Au-delà de ces Directions, il est important de mentionner l'apport et le rôle du SCUIO-IP au travers, notamment, des enquêtes diligentées par ce service concernant la réussite étudiante et l'insertion des diplômés. Par ailleurs, l'UM s'inscrit dans une démarche qualité (certification norme ISO 9001) qui concerne aussi le volet formation, comme indiqué pages 17 et 18 du DA02. La démarche Qualité apporte un élément supplémentaire d'aide au pilotage tant, via les activités de soutien déjà certifiées (inscriptions pédagogiques, par exemple), que par l'extension de cette certification à de nouvelles formations. Enfin, concernant la transformation de la pédagogie universitaire, l'UM s'est dotée du CNUMF (Comité Numérique pour la Formation), d'un Bureau d'accompagnement à la pédagogie numérique, d'un Centre de Soutien à l'Innovation Pédagogique (CSIP) et d'un Observatoire de la Transformation Pédagogique.

En conclusion : Contrairement à ce qui est avancé dans le rapport d'évaluation, le modèle mis en place par l'UM n'est pas **une juxtaposition entre les composantes et le niveau central**. La concertation dans les différentes instances, aux prérogatives clairement définies, fonde une **véritable coordination et articulation entre ces deux structures de pilotage de la formation**. Celle-ci a été instituée afin de conduire une politique harmonieuse au titre des questions relatives aux processus de création, de suivi (pédagogique, réglementaire, financier), de modifications/évolutions et d'autoévaluation des formations. Au-delà de l'ensemble des éléments mis en place au sein de notre établissement, répondant par ailleurs aux dispositions réglementaires instituées par le Code de l'Éducation, il est essentiel de souligner que des relations de confiance se sont tissées entre les directions des UFR, École et Instituts et l'équipe de présidence de l'UM, se traduisant par des discussions apaisées et constructives. L'application des principes de collégialité et de subsidiarité, et le maintien d'un dialogue constant tout au long de l'année a permis de développer **un pilotage partagé de la formation**. C'est **un état de stabilité que nous voulons maintenir pour le prochain contrat quinquennal 2021-2025**

2) LA QUESTION DES CHAMPS/COLLEGIUMS

En préambule, il nous paraît nécessaire de rappeler que la mise en place des champs de formation correspond à une demande du référentiel d'évaluation HCERES : *« Une évaluation par champ de formations: ces dernières sont regroupées de manière cohérente pour mettre en exergue la stratégie des établissements. Ce découpage répond au souhait de mieux comprendre pour mieux évaluer et de mesurer le contexte dans lequel les formations évoluent ».*

Afin de répondre à cette contrainte, nous avons mentionné, dans le dossier UM, la mise en place de champs de formation portant la finalité suivante : *« Les champs de formation doivent être vus comme un **outil de valorisation supplémentaire et pensés comme une structure de concertation**, une sorte de creuset en vue d'une part de mettre en place les conditions qui vont concourir à l'amélioration constante de l'offre de formation au cours du contrat quinquennal et d'autre part participer à la préparation de la future accréditation qui sera déposée en 2026. »*

Concernant le périmètre de ces « Champs de Formation », nous avons proposé celui des collègiiums déclinés dans le cadre du projet I-SITE MUSE, qui n'ont, pour le moment, aucune matérialité, puisqu'ils sont en cours d'élaboration. Le projet MUSE est de grande envergure, il a pour ambition de transformer en profondeur le paysage de l'enseignement supérieur sur le site de Montpellier, par la création d'une Université de recherche intensive de rang mondial en associant au titre de la formation Montpellier Sup Agro (Institut d'Agronomie) et l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier (ENSCM). Dans ce contexte, les collègiiums auront pour **mission de coordonner la formation entre les différents partenaires. Ils n'ont pas pour vocation à piloter la formation.**

Le rôle et les missions des collègiiums que les évaluateurs mentionnent dans le rapport HCERES : *« les collègiiums sont considérés comme faisant partie d'échelons et d'instances aux pouvoirs décisionnels plus ou moins marqués »* ne correspondent absolument pas à ce qui est prévu au niveau de l'UM. Les collègiiums doivent être entendus comme des instances de dialogue, de concertation et de force de propositions.

Une autre inexactitude a été relevée. Au-delà du pilotage attribué à tort aux collègiiums, la vision de la structuration de l'offre de formation n'est pas celle décrite dans le rapport. Aux termes de celui-ci, il est écrit qu'*« à l'échelle de l'établissement, l'offre de formation de l'UM est désormais structurée autour de neuf collègiiums, supports d'autant de champs disciplinaires »*. Dans le document DA02 transmis par l'UM, **la structuration telle que mentionnée n'a jamais été identifiée en tant que telle.** Comme rappelé ci-dessus, le développement des collègiiums est un processus en cours, non encore finalisé, pour lequel une phase de concertation et de validation par l'ensemble de la communauté universitaire impliquée a débuté. Enfin, l'inexactitude des propos

tenus dans un rapport qui sera diffusé à notre communauté universitaire, peut générer de la confusion et avoir des répercussions néfastes sur les discussions engagées, dans une période cruciale pour la transformation de l'Université.

Un autre point sur lequel nous souhaitons revenir concerne les remarques spécifiques sur **le périmètre disciplinaire des Champs de Formation** et les incompréhensions suscitées, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- a) Le périmètre des collègiums a été défini dans le cadre du projet MUSE, déposé auprès de l'ANR en 2017. Si l'I-SITE est pérennisé en 2021, la phase suivante sera la mise en place d'un établissement expérimental dans lequel des collègiums devront être déployés. La proposition de décliner à l'identique le périmètre des collègiums avec celui des champs de formation HCERES permet de positionner l'UM dans cette dynamique de transformation.
- b) Toutefois, l'UM reconnaît qu'il existe des marges de progression en termes d'interdisciplinarité et travaille donc à la favoriser.
- c) Ainsi, le système actuel en place, organisé autour d'UFR, École, Instituts rend difficile le passage à un système totalement nouveau où l'offre de formation serait structurée autour de trois collègiums : environnement, agriculture et santé. On doit ici rappeler notre grande diversité disciplinaire qui fait partie de l'attractivité de notre établissement, puisque 49000 étudiants sont inscrits dans les différentes formations accréditées. La transformation de l'établissement repose sur des trajectoires d'évolution qu'il faut mettre en œuvre progressivement pour que la communauté des enseignants-chercheurs et enseignants y adhère. Ainsi, les propositions ne sont pas figées et des évolutions sont à attendre dans les années à venir.
- d) Cette évolution est à réfléchir concernant le point spécifique du périmètre « Environnement ». Dans les faits, l'environnement est présent dans l'ensemble des domaines de formation présents à l'UM. La réflexion est en cours et à ce jour, il n'y a pas de collège dont le périmètre est arrêté.

En conclusion : l'UM est engagée dans le projet I-SITE MUSE avec l'**objectif de transformer l'établissement en une Université de recherche intensive de rayonnement international**, dans laquelle seront positionnés au titre de la formation, des domaines d'excellence en étroite liaison avec les trois piliers de MUSE : Nourrir soigner, protéger. Cette transformation en profondeur qui associe pour la formation, outre l'UM, l'ENSCM et Montpellier SupAgro (Institut d'Agronomie) va nécessiter de passer par une phase d'adhésion de la communauté universitaire à ce projet. Des lieux de concertation devront se mettre en place et concernant la formation, les collègiums sont appelés à jouer ce rôle, au-delà de la coordination des cursus d'enseignement de l'ensemble des membres partenaires.

La proposition de décliner les périmètres des collègiums MUSE à l'identique des champs de formation HCERES s'inscrit dans la trajectoire de la mise en place d'un établissement expérimental en 2021, préfigurateur de la future Université de Montpellier. Nous entrons ainsi dans une période de transition. Afin de garder la stabilité évoquée dans le paragraphe « Pilotage », la finalité attribuée aux champs de formation doit se traduire, comme indiqué par ailleurs, dans un objectif de concertation. Ils ne peuvent, dès lors, avoir la mission de pilotage de l'offre de formation qui reste du ressort des UFR, École et Instituts mais celle de préparer l'évolution de l'offre de formation dans un cadre élargi incluant les partenaires de MUSE. À ce titre, ils se positionnent hors du cadre de l'évaluation externe proposée par le HCERES. Par contre, leur finalité reste d'une grande importance puisqu'avec les UFR, Écoles et Instituts, ils vont devenir les acteurs de la transformation du domaine formation du futur établissement.

La fusion de l'université est récente, la trajectoire dans laquelle elle s'inscrit est particulièrement dynamique au regard notamment du projet MUSE partagé avec d'autres organismes et Ecoles, les demandes externes sont fortes et parfois peu adaptées à notre situation (nécessité de présenter l'offre sous forme de champs de formations par exemple). Tout cela a sans doute contribué à jeter un voile d'incompréhensions qui pèsent sur ce rapport et que nous ne sommes pas parvenus, par notre auto-évaluation ou par la visite sur site, à lever. Cela est particulièrement regrettable dans la mesure où ces incompréhensions touchent deux points cruciaux du fonctionnement de notre institution, le pilotage de l'offre de formation et la structuration de cette offre. En conséquence, ce rapport doit être amendé, telle est la logique de cette note.

RÉPONSE

UFR ET INSTITUTS

DE L'UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

AU RAPPORT D'ÉVALUATION

DU HCÉRES

CAMPAGNE d'ÉVALUATION

2019-2020

VAGUE A



*Depuis 8 siècles, nous inventons
l'avenir*

LICENCE PROFESSIONNELLE : Métiers de la Promotion des Produits de Santé

RÉPONSE UFR PHARMACIE:

Pour le prochain contrat, l'Université de Montpellier s'engage à initier un rapprochement avec la formation de Licence Professionnelle Métiers de la Promotion des Produits de Santé portée par l'Université Paul Sabatier à Toulouse afin d'optimiser l'attractivité de cette formation au niveau régional.

Propositions dans le cadre de ce partenariat à venir :

- Interventions des enseignants (Dr Audrey TOURRETTE & Dr. Fabien DESPAS ; responsables de la formation à l'Université Paul Sabatier) dans leurs domaines de compétences (pharmacologie et galénique). Les enseignements pourront être réalisés en présentiel ou en distanciel.
- Implication des responsables de la formation de l'Université Paul Sabatier dans le pilotage de la formation de l'Université de Montpellier : participation aux différents jurys et commissions (Jury d'examen, Commission pédagogique, Commission/Jury Validation des Acquis).

LICENCE PROFESSIONNELLE : Métiers de la santé : nutrition, alimentation

RÉPONSE UFR PHARMACIE :

Le parcours Techniques Culinaires Adaptées à la Santé (TCAS) a été initié à la faculté de pharmacie car son objectif reste l'adaptation de l'alimentation au handicap.

Il faut noter la complémentarité mais aussi la différence des parcours qui concernent pour l'un la diététique (utilisation) et pour l'autre l'aliment (véhicule).

Le parcours "Techniques culinaires adaptées à la santé" (TCAS) a été introduit en cours de contrat pluriannuel. La jeunesse de ce nouveau parcours n'a pas permis de mettre en place tous les rapprochements souhaités notamment administratifs ou au niveau des comités de pilotage. Nous y travaillons

LICENCE PROFESSIONNELLE : métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise

REPONSE MOMA

La réglementation en matière de taux d'enseignements dispensés par des professionnels est bien respectée. Le minimum de 25 % de professionnels dans la formation sera vérifié chaque année.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Gestion des achats et des approvisionnements

REPONSE IUT MONTPELLIER SÈTE

La Licence GASP a été ouverte en 2012 ; il y a maintenant 8 ans. Peu à peu elle s'est constituée un vivier d'anciens (insérés directement après le diplôme), qui ont désormais des postes d'acheteurs au sein d'organismes privé ou public. Afin d'accompagner les nouveaux entrants vers une insertion professionnelle directe après la Licence, ce vivier a été sollicité cette année pour des interventions sur leur parcours et désormais sur leur métier dans le cadre du séminaire de rentrée. Ces interventions seront étendues sur deux autres temps forts de la formation.

Ainsi seront privilégiés :

- Le séminaire de rentrée,
- La semaine de sensibilisation au concours,
- Entre les deux semestres : moment où les questionnements sur le futur se posent.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Métiers de l'emballage et du conditionnement

REPONSE IUT MONTPELLIER SÈTE

Dossier évaluation : 20% des enseignements assurés par des professionnels. Pourcentage calculé à partir des données fournies dans le tableau 2 du dossier HCERES, tableau qui ne listait que les enseignements rémunérés par l'IUT.

De nombreux enseignements sont dispensés par des professionnels en présentiel dans le cadre de visites sur site et du projet DEFIPACK. Pas pris en compte dans le calcul car non rémunérés par l'IUT :

- visites de sites industriels au cours desquelles des présentations sont réalisées par des intervenants professionnels -> 7 demi-journées de cours, soit 24 heures en présentiel,
- projet DEFIPACK en lien avec l'agence ADOCC, 8 entreprises des industries agroalimentaires et CITEO (3 journées sur Toulouse et 1 journée de formation sur Montpellier avec CITEO -> soit 24 heures en présentiel).

Le pourcentage d'interventions professionnelles est ainsi porté à 27% (123 heures sur 451 heures).

LICENCE PROFESSIONNELLE : Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable

REPONSE IUT MONTPELLIER SÈTE

La licence GEEB offre deux parcours un en alternance avec 24 étudiants soit en contrats de professionnalisation soit en apprentissage et un deuxième parcours en formation classique.

Les étudiants issus du parcours alternance ont un fort taux d'emploi à la fin de la formation par contre effectivement ceux de la formation classique avaient une préférence pour la poursuite d'études.

Compte tenu de ces données que nous avons déjà identifiées, nous avons anticipé la fermeture de ce parcours formation classique à partir du 1^{er} septembre 2020.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Métiers de l'industrie : industrie aéronautique

REPONSE IUT MONTPELLIER SÈTE

La licence pro Métiers de l'industrie : industrie aéronautique parcours Maintenance des Système Avioniques doit augmenter le nombre d'heures d'enseignements effectués par des professionnels du secteur. Il n'est en effet pas très facile de trouver des professionnels car ceux-ci viennent pour la plupart de Nîmes, Marseille, Toulouse. Pour l'année 2021-2022, nous avons recruté un nouveau professionnel, Monsieur Dominique Blachère, qui devrait remplacer le précédent dans le cours d'organisation de la maintenance des aéronefs et prendre en charge un autre enseignement (culture aéronautique) qui jusque-là était effectué par un enseignant de l'IUT. De plus, notre formation est jeune (2 promotions pour l'instant) mais nous restons en contact avec nos diplômés et comptons à terme les faire intervenir dans la formation. Ainsi pour l'année 2021-2022, nous devrions arriver à environ 100h effectuées par un professionnel du cœur de métier + 30h effectuées par un professionnel hors cœur de métier (enseignement de communication en entreprise et pratiques socioprofessionnelles) sur les 450h d'enseignement.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Métiers de la santé : nutrition, alimentation

REPONSE IUT MONTPELLIER SÈTE

La Licence professionnelle mention métiers de la santé : Nutrition, alimentation, existe à l'université de Montpellier sous la forme de 2 parcours si différents qu'il est difficile de les articuler :

- le parcours Techniques Culinaires Adaptées à la Santé (TCAS), porté par l'UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques, est prévu pour donner aux professionnels de l'hôtellerie-restauration et des industries agroalimentaires des compétences en matière d'intolérances alimentaires.
- le parcours Nutrition et Alimentation Humaine (NAH) porté par le département de Génie Biologique de l'IUT de Montpellier- Sète, est prévu pour répondre aux besoins des professionnels de la santé et de la restauration collective en matière d'hygiène alimentaire, de conseil et d'éducation nutritionnelle,

Ce dernier parcours sera remplacé par la troisième année du BUT Génie Biologique parcours Diététique et Nutrition lors de sa mise en place en septembre 2023.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Métiers de l'industrie : conception de produits industriels.

REPONSE IUT NÎMES

Après vérification de la répartition des heures, 69% des enseignements sont effectués par des personnels de la composante et 31% des enseignements sont effectués par des professionnels.

Les intervenants AFPI en Design, en Sciences de matériaux, en CAO1, en communication et en Gestion de projet ont un statut de vacataire à l'AFPI car ils ont une réelle activité professionnelle (chef de bureau d'études, directeur d'agence de Design de produits industriels).

Nous ne comprenons pas en quoi cette répartition n'est pas valide et nous nous assurons (en interne et auprès de l'AFPI) chaque année de la qualité de tous les intervenants afin de respecter les différentes proportions pour les enseignements de cette licence.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Métiers de l'industrie : industrie aéronautique.

REPONSE IUT NÎMES

Le parcours Expertise et Maintenance des Matériaux Composites aéronautiques ouvre en septembre 2020 avec les proportions d'intervenants suivantes :

- enseignants et enseignants chercheurs de l'UM : 248h (55,1%)
- professionnels : 202h (44,9%)

Nous ne comprenons donc pas la remarque de l'HCERES.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Maîtrise de l'énergie, électricité, développement durable.

REPONSE IUT NÎMES

Un effort important a été réalisé ces dernières années pour inscrire la formation à l'apprentissage et accroître le nombre de contrats d'alternance. Cette transformation a porté ses fruits puisque sur les deux dernières années, l'insertion professionnelle de la promotion dépasse 75 % avec un taux de réponse au questionnaire de 80%. Sur les 24 diplômés de 2019, seulement 3 étudiants ont déclaré faire une poursuite d'études, sur les 13 diplômés de 2020, seulement 2 étudiants vont faire une poursuite d'études en alternance. La poursuite d'études n'est pas massive.

Cette année, nous avons une promotion composée de 21 d'apprentis et un contrat région de demandeur d'emploi, aucun en formation initiale classique. Les quelques poursuites d'études des diplômés sont généralement réalisées en alternance dans la même entreprise ce qui montre bien le lien et l'accompagnement professionnel que l'on a construit avec les entreprises depuis plusieurs années.

La transformation de cette LP en L3 classique n'a pas de sens compte tenu des orientations que l'on a choisi et serait contre-productif pour les entreprises et les étudiants.

LICENCE PROFESSIONNELLE : Animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives

REPONSE STAPS

Actuellement la licence professionnelle se nomme "Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs ». De fait, le bilan a été rédigé en ce sens.

En revanche pour la prochaine accréditation, nous avons demandé de transformer cette licence en une nouvelle qui se nommerait désormais : "Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives". Deux raisons nous poussent à faire cela. Tout d'abord les responsables de la licence professionnelle ont modifié quelque peu les contenus de celle-ci qui justement tendrait à répondre aux exigences de cette nouvelle licence. D'autre part (et c'est le plus important), ce nouvel intitulé permet aux étudiants licenciés d'obtenir une carte professionnelle leur donnant droit à rémunération pour une gamme plus importante de métiers (qui sont assujettis à la possession d'une carte professionnelle).

Nous avons vérifié, la fiche DA08 précise bien qu'il y a un changement de nom (modification qui a été effectué au cours de l'accréditation actuelle). Nous avons donc bien suivi la procédure et les rubriques correspondantes.

Nous avons dans le dernier quadriennal une autre et ancienne licence professionnelle qui n'était plus active depuis un moment. Pour cette raison, celle-ci n'a pas été représentée car n'ayant pas été ouverte tout au long du dernier quinquennal, nous avons décidé de la supprimer définitivement. C'est peut-être cela qui a probablement causé une confusion de licence professionnelle. En effet cette dernière s'intitulait : "Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives Aquatiques"

En conclusion nous pourrions résumer qu'une ancienne licence professionnelle (parcours aquatique) n'a pas été renouvelée et que la licence "Gestion et Développement des Organisations, des Services Sportifs et de Loisirs" n'a pas été représentée en tant que telle mais sous une nouvelle appellation pour la prochaine accréditation : "Animation, Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives".

MASTER : Innovation, entreprise, société

REPOSE FDE

Suite à l'avis défavorable concernant la mention Innovation, entreprise, société (IES), nous souhaiterions préciser la manière dont nous envisageons l'évolution de la mention. Nous n'avons sans doute pas su montrer à quel point nous partageons sur bien des aspects les avis de l'HCERES. Nous avons d'ailleurs pris en compte ses recommandations :

- mise en conformité avec la réglementation (création d'un M1 avec un tronc commun aux trois parcours proposés et spécialisation progressive),
- mise en place d'un conseil de perfectionnement,
- augmentation de la part des enseignants-chercheurs et des professionnels, etc.

Par ailleurs, la formation est nettement recentrée par rapport au contenu de la mention IES. En effet, le point commun aux trois parcours est de former des professionnels capables de piloter des projets innovants en tant que formateurs, médiateurs ou animateurs dans trois domaines possibles :

- la formation du français et de l'anglais langues étrangères (parcours Enseignement et Ingénierie de Formation en Français et Anglais Langues Étrangères),
- les arts et la culture (parcours Médiation Artistique et Culturelle),
- l'éducation à la santé et à l'environnement (parcours Responsabilité Sociétale et Développement Durable en Entreprise- Éducation, Santé, Environnement, Citoyenneté).

Ces formations visent à placer l'innovation au cœur de l'entreprise et de la société. Les professionnels que nous ambitionnons de former seront porteurs des pratiques les plus innovantes dans leurs champs respectifs en termes d'analyse des besoins, de conception de modules de formation ou encore dans la capacité à repérer, considérer et savoir prendre en compte les phénomènes interculturels dans la formation professionnelle. Les interventions de tous ces étudiants dans des entreprises, dans le monde associatif, culturel ou péri-scolaire visent des transformations en lien avec les attentes du monde moderne « super-diversifié » (Vertovec, 2007). Ils participeront ainsi à la transformation des organisations amenées à les employer en France comme à l'international grâce à la formation en langue anglaise sur objectifs spécifiques dans le parcours MAC, par exemple. Par ailleurs, certains étudiants du parcours EIFFALE étant de nationalité étrangère, ils visent à retourner dans leurs pays, riches de ces nouvelles compétences professionnelles acquises pour les mettre en œuvre.

Développant une formation à et par la recherche, la mention vise à faire acquérir une posture de chercheur.e sans négliger les compétences professionnelles. Il s'agit de favoriser l'innovation débouchant sur un projet de recherche ou de professionnalisation.

Par ailleurs, la mention IES a vocation à se rapprocher dans le cadre de la restructuration de l'Université (projet en lien avec l'Isite MUSE) du futur « Pôle de recherche Sciences sociales » (qui permettra un rapprochement des forces en recherche des champs du droit, des sciences politiques, d'économie, d'éducation et de gestion), avec notamment le Labex Entreprendre qui mène des travaux sur l'entrepreneuriat et l'innovation en lien avec les enjeux du développement durable.

Enfin la mention IES développée au sein de la Faculté d'éducation permet d'offrir une poursuite d'études à des étudiants de la licence de la mention Sciences et technologie, parcours « pluridisciplinarité et métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». La L3 a été repensée dans cette perspective. Les étudiants qui ne souhaiteraient pas s'orienter vers les masters MEEF pourraient s'orienter vers la mention IES.

Pour conclure, cette formation ne nous semble pas concerner la mention Pratiques et Ingénierie de formation qui, dans notre académie, vise plus particulièrement le renforcement des compétences professionnelles des enseignants déjà en exercice. Si effectivement la pertinence du parcours EIFFALE dans la mention IES était discutable, il nous semble que la restructuration en trois parcours et les réorientations des enjeux de formation justifient le maintien dans la mention IES.

MASTER : RECHERCHE ET ETUDES EN MANAGEMENT

REPOSE MOMA

Une réflexion est engagée par les responsables de la formation pour augmenter le volume horaire en mutualisant les cours avec d'autres masters à Montpellier.

En ce qui concerne les cours en anglais qui sont insuffisamment nombreux, il est prévu que dans chaque matière, au moins une séance soit enseignée en anglais.

MASTER : Management sectoriel

REPOSE IAE

Suite à la remarque formulée, accompagnant l'avis favorable, il est proposé de modifier l'intitulé du parcours «*Vente multi-canal banque et assurance*» en «*Management Omnicanal Banque et Assurance (MOBA)* »

MASTER : Énergie

REPOSE FDS

Pas d'observation de la composante à ce jour.

MASTER : Éco-épidémiologie et émergences parasitaires et infectieuses

REPOSE FDS

Avis HCERES : *Création d'une mention spécifique. Avis favorable avec recommandation de clarifier l'intitulé afin de préciser la dimension environnementale plus que santé.*

Réponse du Pr. Catherine Moulia, responsable de mention :

L'intitulé "Eco-épidémiologie et Émergences Parasitaires et infectieuses " ne nous semble comporter nulle part le terme ni la notion de santé publique sensu stricto, ou de médecine, ou d'infectiologie ... qui auraient pu entraîner une mésinterprétation du cœur de la formation.

Le terme d'Eco-épidémiologie est important et porte en lui-même la dimension environnementale. Dans le dossier d'accréditation que nous avons transmis, nous avons précisé ce terme et son usage dans quelques références : il se réfère bien à une échelle populationnelle, écologique et évolutive, intégratrice pour l'analyse des phénomènes liés aux agents pathogènes. Bien entendu, l'objet étant des organismes parasitaires et infectieux, humains ou animales, la référence aux enjeux de santé est obligatoire (comme celles aux enjeux de société d'ailleurs). Mais il ne s'agit pas d'explorer les méthodes de soins, d'étudier des mécanismes cellulaires, physiologiques, immunitaires... de l'infection, ni de faire une étude sociologique des patients.

Même dimension au terme "émergences" qui ne concerne pas les soins et la médecine humaine ou vétérinaire, mais bien les causes éco- environnementales au sens large de ces phénomènes et leur gestion.

Nous plaillons donc le maintien de l'intitulé "Eco-épidémiologie et Émergences Parasitaires et infectieuses".

Note du Hcéres : les annexes citées ont été fournies par l'établissement et ne font pas l'objet de publication par le Hcéres.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)